

SOMMAIRE

Editorial: Dialogue s'affiche!	1
Articles:	
<i>Jean-Paul II: Allocution aux évêques rwandais ...</i>	2
<i>T. Bagaragaza: Il y a 20 ans!</i>	8
<i>B. Runyinya: L'aménagement du territoire.</i>	
Le problème des villes	18
<i>J.P. Godding: Pour une stratégie de l'artisanat</i>	32
<i>B. Lugan: Ancienneté des contacts entre l'Islam</i>	
et le Rwanda	44
<i>A. Coupezi: Le dictionnaire rwandais-français de</i>	
l'INRS	56
Actualités rwandaises	
<i>Dialogue: Du syndicalisme au Rwanda</i>	66
<i>P. Ransoni: La JOC panafricaine à la croisée des</i>	
chemins	71
Dans l'Eglise au Rwanda	
<i>A. Misago: Le Synode à Ruhengeri et à Byumba</i>	76
<i>G. Musy: Les « appartitions » de Kibeho</i>	93
<i>J. Griet: A Gitarama. Un séminaire occuménique</i>	97
A travers livres et revues	
<i>P. Vilain — Hobe — Umugiraneza</i>	101
Courrier des lecteurs	
<i>Haro sur les médecins — Pitié pour les jeunes —</i>	
<i>A Nyakinama: Ballade des perdus</i>	108

DIALOGUE

OGUE N° 93

Moût 1982

Editorial

DIALOGUE S'AFFICHE SUR LA PLACE PUBLIQUE

19 Juin 1982. Date importante pour notre revue. Une association sans but lucratif (A.S.B.L) conforme à la législation rwandaise, vient de naître. Elle se nomme "DIALOGUE" et elle a comme objectif "la promotion de l'information, de la recherche intellectuelle, de l'animation culturelle, dans une perspective chrétienne, notamment par la publication d'une revue". Une trentaine de patrons et de mairaines - les membres fondateurs - entourent le nouveau-né. Il appartient au ministre de la justice de parapher maintenant son acte de naissance.

La rédaction de statuts et la reconnaissance légale ne font pas maître notre revue. Ces mesures ne suffisent pas non plus à lui assurer la pérennité. Elles peuvent toutefois lui garantir son autonomie. DIALOGUE appartient désormais à un groupe bien défini. Notre revue a pignon sur rue.

Nous attendons que la mise en place de cette structure administrative va susciter de nouvelles collaborations. Tout d'abord, chers lecteurs, il vous est loisible de demander votre admission dans l'association. Le groupe initial n'est pas un club fermé. Et surtout, nous vous proposons d'utiliser largement nos colonnes pour faire entendre vos opinions et livrer des informations.

L'assemblée constituante de l'association s'est aussi donnée un "comité exécutif". Mm. J.B. Ngirabacu et Z. Bagambiki en sont respectivement les président et vice-président - et donc, à ce titre, représentent les légats - M. F. Funga est responsable de la gestion et le P. Musy, actuellement chargé de la rédaction, secrétaire.

Ad multos annos!

Paraît tous les deux mois. Aborde tous les problèmes de la vie au Rwanda dans une perspective chrétienne.

Abonnements: Rwanda: Un an: 600 fr. rwandais / Etudiant 400 fr.
Banque Commerciale du Rwanda n° 3778/92 Kigali
ou par mandat-poste Dialogue B.P. 572 Kigali
ou par un Economat Général.

Etranger: Un an: 800 fr. belges ou 50 Fr. suisses
CCP 000-0031366-35 Abbé J. Massion, Bruxelles.
CCP 17-2941, R. Aebischer, Fribourg / Suisse

On peut aussi souscrire un abonnement chez le Père Louis PIEN à Gemeca (Procure de Kigali).

En vente: à la Librairie Cortes, à Kigali.
: à la Librairie Universitaire, Butare

Adresser la correspondance:

Rédaction et Abonnements « Dialogue » B.P. 572 Kigali

IMPRIMERIE DE KAGAYI

CE QUE LE PAPE A DIT AUX EVEQUES DU RWANDA

"Soyez les témoins de la liberté de l'Eglise aux yeux de la Nation"

A l'occasion de leur visite
"ad limina", le Pape a adressé aux
Evêques Rwandais l'allocution suivante.
Le texte est repris de L'OSSERVATORE
ROMANO du 28/5/1982.

N.D.L.R.

UNE FOI ENRACINEE

Vous voici à Rome, venus en pèlerinage aux tombeaux des apôtres Pierre et Paul. Pour ma part, je voudrais m'associer à votre légitime action de grâce. Les apôtres ont connu la joie de voir germer et se multiplier la semence de la Parole de Dieu. Nous pouvons de même contempler la belle croissance de la graine de l'Evangile jetée voici moins d'un siècle en terre rwandaise. La foi chrétienne est à présent bien enracinée chez vous et sa vigueur laisse augurer de beaux fruits.

Le développement rapide de la communauté chrétienne au Rwanda a d'ailleurs rendu nécessaire la multiplication régulière des circonscriptions ecclésiastiques. Encore tout récemment, vous avez eu la joie d'accueillir deux nouveaux membres au sein de votre jeune et dynamique Conférence épiscopale. A vous tous, je veux dire mon affection fraternelle et mon estime pour votre labeur.

VOTRE COHESION SOULIGNE LA LIBERTE DE L'EGLISE

Ce que je sais des travaux de votre Conférence témoigne de votre souci de l'unité entre vous et avec l'Eveque de Rome. On ne saurait jamais trop souligner son importance. Elle contient tout d'abord une invitation à la collaboration des ouvriers apostoliques entre eux et avec vous. Cette unanimité apporte aussi au

peuple chrétien un exemple de concorde et affermit la force de persuasion de votre enseignement. Votre cohésion souligne encore la liberté de l'Eglise aux yeux de la nation tout entière, lors des interventions publiques que vous êtes amenées à faire, même si, comme c'est heureusement le cas, vous avez lieu de vous féliciter des bons rapports existant entre l'Eglise et l'Etat.

LES OUVRIERS APOSTOLIQUES

Pour vous seconder dans votre apostolat, vous savez pouvoir compter sur la collaboration efficace et confiante de prêtres, séculiers et religieux; de frères, leur prêtant un très précieux concours; de religieuses appartenant à de nombreuses congrégations et dont la charité est inlassable; de laïcs, hommes et femmes, engagés à plein temps au service de l'Eglise. Parmi eux, les uns sont fils et filles du Rwanda; les autres sont venus des pays de vieille chrétienté et ont suivi l'exemple des missionnaires qui vous ont tout d'abord apporté la foi. Je sais combien vous les entourez tous également de votre affection et quel est votre souci de leur fournir les moyens dont ils ont besoin, tant spirituellement que matériellement, pour leur formation et l'exercice de leur apostolat.

LA COMMISSION DU CLERGE

Attentifs à la vie de vos prêtres, vous avez pris, voici peu de temps, l'heureuse initiative de créer, au sein de votre Conférence épiscopale, une commission du clergé, venant compléter celle qui s'occupe des religieux. Cela permet de souligner la spécificité du ministère du prêtre séculier. Au sein de cette commission seront également représentés les prêtres "Fidei donum". Vous marquez par là l'estime que vous leur portez; je la partage bien volontiers. Cette commission pourra servir à favoriser l'adaptation judicieuse des prêtres aux réalités rwandaises, la prise en compte organique des diverses questions, touchant à leur recrutement, à leur situation matérielle, et aux modalités de l'aide qu'ils vous apportent si généreusement.

SEMINARISTES : UNE ALARME A DISSIPER !

Je sais votre souci des vocations sacerdotales et de la formation des séminaristes. Celle-ci requiert évidemment, dès le petit séminaire, et plus encore au grand séminaire, un soin diligent de leur plein épanouissement spirituel, correspondant à la nature propre de l'appel au ministère. Les séminaristes ne sauraient en effet être assimilés en tout à leurs camarades du même âge, ni non plus les séminaires aux autres établissements d'enseignement. A ce propos, je comprends votre inquiétude devant l'éventualité de les voir contraints de participer à des activités susceptibles de mettre en péril leur projet de vie, choisi librement. Je souhaite que cette alarme soit rapidement dissipée.

DES GATECHISTES ZELES

Je voudrais encore mentionner le zèle vraiment méritoire des catéchistes rwandais. Travaillleurs apostoliques de base, ils ont besoin, eux aussi, d'un approfondissement doctrinal et d'une formation pédagogique adaptée à l'évolution rapide du monde contemporain, formation qu'ils doivent avoir la possibilité de poursuivre. C'est là une de vos préoccupations majeures dont la réalisation nécessite des moyens matériels et des compétences particulières. Puissiez-vous, éventuellement grâce à la coopération d'autres diocèses, renforcer l'action si bien entreprise! A côté des catéchistes, vous comptez pareillement au nombre de vos collaborateurs, d'autres apôtres laïcs, tant rwandais qu'étrangers. Les uns et les autres constituent le ferment qui permettra au laïcat de prendre toujours davantage ses responsabilités ecclésiales.

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Grâce au labeur généreux de tous, et à l'aide matérielle venue du Rwanda ou d'autres parties de l'Eglise, vous pouvez soutenir une grande variété d'oeuvres au service du développement de votre pays. L'enseignement catholique tout d'abord appelle votre vigilance: s'il existe une heureuse collaboration avec les auto-

rités publiques, celle-ci doit permettre de sauvegarder le caractère spécifique de la vocation des écoles et institutions relevant de l'Eglise. De son côté, il reviendra à cette dernière de veiller à la formation et à la compétence des enseignants.

CHARITE ET JUSTICE

L'Eglise rend encore des services très appréciables dans le domaine de la santé: hôpitaux, dispensaires, centres nutritionnels, léproseries. A cela s'ajoutent vos oeuvres sociales: centres de formation artisanale et agricole, "homes" d'accueil pour handicapés, pour vieillards ou orphelins. De telles initiatives manifestent votre volonté de rendre sensible la présence du Christ dans les divers secteurs de la vie de votre pays, et surtout au milieu des personnes souffrantes. A travers la charité et le sens de la justice des chrétiens, c'est la vérité de l'Evangile qui se trouve attestée aux yeux de tous.

FAMILLE EN DANGER

Votre zèle de pasteurs et de docteurs vous a conduits à relever divers dangers pesant sur la famille rwandaise. Tout d'abord vous avez constaté, en diverses régions, une certaine désaffection vis-à-vis du mariage se traduisant par une baisse sensible des unions célébrées sacramentellement. Tour à tour, le goût d'une modernité de mauvais aloi, le regain de la vigueur de certaines coutumes, la multiplication des unions de Rwandais ou de Rwandaises avec des étrangers, le laxisme moral viennent briser l'effort accompli en faveur du mariage chrétien, indissociable de l'évangélisation. Ces déviations recèlent le plus souvent - sauf s'il s'agit de simples négligences coupables - une fausse conception des données anthropologiques fondamentales. Le Christ, en rappelant la volonté de Dieu manifestée "au commencement" de l'humanité, révèle la portée véritable de celles-ci. Elles s'inscrivent harmonieusement dans le mariage, engagement réciproque en vue d'une alliance indissoluble et monogame. Défendre comme vous le faites, un tel enseignement, c'est promouvoir le progrès authentique de l'homme, lui-même

intrinsèquement associé à la sauvegarde des valeurs familiales.

Cependant, il est souhaitable d'étudier et d'apprécier ce qui, dans les coutumes de votre pays, est apte à traduire, sans équivoque doctrinale, les valeurs d'alliance, de fécondité et d'intégration dans la vie sociale, qui sont liées à la fondation d'une nouvelle famille chrétienne. Menée avec discernement et compétence, une telle recherche en vue d'adaptations éventuelles s'enrichira de l'expérience recueillie auprès d'autres Eglises, et elle nécessite évidemment une concertation étroite avec les organismes spécialisés du Siège apostolique.

PROBLEME DEMOGRAPHIQUE ET MORALE CONJUGALE

Vous êtes également attentifs à tout ce qui touche à la morale conjugale. Votre pays, en effet, compte une population dense. Les aléas de la conjoncture économique internationale causent des inquiétudes légitimes au sujet d'un développement harmonieux en faveur de tous les Rwandais. De telles perspectives supposent évidemment, de la part des responsables, la mise en place d'une politique familiale. Mais afin de venir à bout des difficultés, certains sont tentés de céder à l'esprit de facilité en proposant au problème démographique des solutions moralement irrecevables. S'il convient, certes, de faire confiance à la sagesse des autorités publiques, vous vous montrez à juste titre vigilants en ce domaine. Des pressions diverses peuvent se faire jour et, sous le couvert de la coopération internationale en faveur du développement, tendre à imposer, de façon plus ou moins déguisée, le recours massif à des méthodes et des techniques contraceptives contraires à l'éthique familiale en matière de natalité. Vous venez récemment, selon une suggestion du Conseil pontifical pour la Famille, de décider la création d'un Conseil consacré spécialement à l'étude de ces questions familiales, auprès de votre Conférence. Je souhaite que cette initiative vous permette de rassembler toutes sortes d'informations utiles, et qu'ainsi vous puissiez pour- suivre dans la voie que vous avez tracée, en dévelop-

pant au sein de la population une prise de conscience claire de tout l'enjeu de cette question. Je forme également des vœux pour que vous trouviez tant au Rwanda qu'au dehors, l'aide matérielle et les compétences utiles pour soutenir ce travail pastoral vraiment déterminant pour l'avenir des familles rwandaises.

UNE PROXIMITE DANS LA PRIERE

Bien d'autres aspects de la vie de l'Eglise au Rwanda mériteraient qu'on s'y attarde. Il m'est apparu que ceux-là étaient particulièrement dignes de mention. Surtout mon désir le plus cher est d'assurer, par votre intermédiaire, chaque famille chrétienne de votre pays, ainsi que vos collaborateurs, les jeunes, toutes les personnes qui sont marquées par la souffrance, de ma proximité. Et d'abord de ma proximité dans la prière, qui ne connaît pas de frontières, chaque fois notamment que nous célébrons l'eucharistie. Ainsi je me sens proche des joies et des peines de chacun.

Je ne veux pas terminer sans évoquer la préparation des festivités marquant le vingtième anniversaire de l'indépendance: que le chemin parcouru avec succès soit le gage d'un progrès incessant, dans tous les domaines, poursuivi dans la paix.

En vous bénissant affectueusement, je pense également à tous les chrétiens de votre pays. Et j'invoque sur tous les Rwandais la protection du Très-Haut.

JEAN-PAUL II

D'aucuns estimeront que cet article vient comme la pluie après la moisson ... Nous regrettons de n'avoir pu le faire paraître dans notre numéro spécial consacré au 20 ième anniversaire du recouvrement de l'indépendance nationale.

Délais d'imprimerie obligent! Nous pensons qu'il est encore de saison et que nos lecteurs auront du plaisir à lire le témoignage de M. BAGARAGAZA, témoin oculaire et acteur des événements de 1962.

N. D. L. R.

J'étais là

Cette année, 1982, est la vingtième année de la République Rwandaise Indépendante. Le 1er juillet, le peuple rwandais fêtera le vingtième anniversaire de son indépendance, de l'indépendance de son pays.

C'est en effet le 1er juillet 1962 que l'indépendance du Rwanda fut proclamée "au milieu de la plus profonde et de la plus vive allégresse populaire".

J'étais là, en tant que Ministre des Affaires Sociales du premier gouvernement de la République Indépendante.

Nous venions d'assister à une Messe Solennelle et de chanter un Te Deum d'action de grâce. Tôt le matin, une foule innombrable venue de tous les coins

du Rwanda s'était déjà massée à la place de l'indépendance pour fêter l'heureux événement.

Peut-être faudrait-il, à l'intention des jeunes, situer quelque peu cette place de l'indépendance.

En bien! C'est la place qui était libre à l'époque, entre les bureaux actuels de la Présidence de la République et un petit vieux bâtiment qui abritent actuellement les services de statistiques des prix du Ministère de l'Economie et du Commerce; à l'époque, ce petit bâtiment servait de bureaux de la Commune Urbaine de Kigali. Cette place limitée à l'Est de la Paix (lire: Boulevard central et Avenue du Président KAYIBANDA, si vous avez la carte de la ville d'avant 1973) était encore libre; le bâtiment du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ainsi que celui de la Caisse d'Epargne du Rwanda n'y étaient pas encore construits - Les tribunes d'honneur étaient aménagées pour la circonstance devant la barza de ce petit bâtiment, face aux bureaux de la Présidence.

Cette journée inoubliable s'annonçait déjà radieuse; le soleil brillait chaudement mais gentille-ment, sans énerver; tout juste pour égayer cette foule qui attendait l'heure H de l'annonce de l'Indépendance Nationale.

A 9 heures 30, toutes les hautes personnalités avaient pris leurs places respectives à la tribune d'honneur.

Son Excellence Grégoire Kayibanda, le Premier Président de la République Libre, entouré de son gouvernement, des membres de l'Assemblée Nationale, des membres de l'Assemblée Nationale, des membres de la Cour Suprême, des Préfets et autres autorités rwandaises d'une part, et d'autre part, un grand nombre de haute personnalités étrangères, Délégués de plus de cinquante nations pour témoigner au Peuple rwandais l'amitié de leurs peuples respectifs en ce jour de liesse.

Le Délégué Apostolique, en tant que Doyen du Corps Diplomatique avait pris place à la droite du

Président de la République tandis que le Haut Représentant de la Belgique était assis à sa gauche.

A 9 heures précises, la Garde Nationale, que le Président de la République avait passée en revue quelques minutes auparavant, sonna les clairons; le premier tir des 21 coups de canon retentit... Tout le monde fut debout; immobiles; en silence absolu; les yeux fixés sur les hampes. Le Drapeau Belge fut lentement amené, symbolisant ainsi la fin de la tutelle, tandis que les trois couleurs de la République Indépendante, pour la première fois, se hissaient fièrement dans un ciel libre! Le Rwanda devint dès cet instant une République Indépendante et Souveraine. Date et moment inoubliables, marquant un tournant définitif, irréversible. "L'émotion de chacun était telle, dira une année après un observateur attentif, que le silence demeure un instant... avant d'éclater subitement en une clameur immense, qui semble ne devoir finir!" -

Cette cérémonie de RESTITUTION et de REPRISE de notre souveraineté nationale terminée, la Garde Nationale, en un défilé impeccable, ouvrit tout le reste des manifestations qui allaient entourer la célébration en liesse de ce premier juillet, Fête Nationale par Excellence -

Toute l'assistance était émue de joie de voir cette jeunesse, cette élite de la jeunesse rwandaise, défilier fièrement, tête haute, devant le Drapeau National et les autorités nationales, devant ce peuple national dont elle est issue.

Ces instants d'émotion poignante passés, toute l'assistance semble prise d'un recueillement profond en écoutant les discours mémorables, celui du Président KAYIBANDA, grand leader, grand Timonier national et Artisan principal de ce jour inoubliable dans nos annales, ainsi que celui du Représentant de S.M. le Roi Baudouin qui remettait pour ainsi dire tous les pouvoirs de la nation au Chef de l'Etat Rwandais. Expressions de joie et d'amitié bien sûr, mais aussi, et surtout pour le porte-parole de la nation rwandaise,

expression de la détermination du peuple rwandais de prendre en mains solides ses destinées.

Les défilés, les jeux et les danses des différents groupes de jeunes se sont succédés jusqu'au soir, interrompus dans les heures de midi par une réception simple mais cordiale à la Résidence du Président de la Jeune République.

Voilà donc une narration très rapide et très incomplète de ce que ma mémoire me rappelle après vingt ans de cette journée mémorable.

Que signifiait cette journée?

Vingt années, c'est beaucoup pour une vie humaine, mais peut-être pas grand chose dans la vie d'une nation. Et pourtant, beaucoup de choses se sont passées. Quelques-uns de ceux qui ont assisté à ces festivités que je viens de rappeler ne sont plus, à commencer par le grand Artisan de cet événement. Réquiescat in pace! Le peuple qu'il a éveillé et dont il a dirigé le combat jusqu'à la victoire sur la féodalité ne l'oubliera pas de si tôt. Je ne doute pas que l'histoire se chargera de le rappeler à toutes les générations à venir.

De ces jeunes qui défilaient ce jour, sans avoir une idée exacte de l'importance de cet événement, certains ont aujourd'hui plus de trente ans. Nous en avons certainement qui, aujourd'hui, exercent de hautes responsabilités nationales. Ceux qui sont nés ce même jour, sont aujourd'hui dans leur vingtième année, c'est-à-dire de grands garçons, de jeunes filles adultes; il y en a même qui ont déjà, à leur tour, un ou deux enfants.

Mais que répons-sons-nous si l'un ou l'autre de ces "moins de dix-huit ans" à l'époque, nous posait la question suivante: Vous, les "Bazé", spécialement vous autres qui portiez le flambeau de la lutte politique, que signifiait pour vous, cette première journée de l'Indépendance? Qu'attendiez-vous de celle-ci? Et qu'en est-il de vos attentes vingt ans après?

Personnellement, je répondrais à peu près ceci : Cette journée signifiait pour nous, pour tout le peuple rwandais, le jour où la Tutelle sur le Rwanda a pris fin, c'est-à-dire le jour à partir duquel le peuple rwandais a repris sa souveraineté nationale - le fait qu'en ce jour, devant le Représentant des Nations Unies et des Délégués d'autres nations, le Drapeau du pays jusque là Tutelaire fut amené pour céder la place au Drapeau de la République Rwandaise qui fut hissé pour la première fois, signifie que la souveraineté de la Nation Rwandaise était consacrée et reconnue par tous les pays libres du monde.

Qu'attendions-nous de l'Indépendance?

Qu'attendions-nous de cette Indépendance? Beau-coup. Je dirais même tout. Tout ce qu'un peuple libre peut attendre de sa liberté. Avant la mainmise de l'Europe sur le Rwanda, le peuple rwandais vivait sous un régime politique de "monarchie absolue" c'est-à-dire qu'à la tête du pays, un monarque appelé "mwami" concentrait entre ses mains tous les pouvoirs. C'était un "absolutiste de droit divin qui ne connaissait d'autre règle que sa volonté. C'était un grand juge qui tranchait en dernier ressort tous les litiges qui naissaient entre ses sujets. Il était le grand et l'unique législateur. Seul, il pouvait édicter les lois, les modifier ou les abroger sans aucune autre procédure. Dans sa domination sur le pays, il se faisait secourir par les gens de son ethnie, principalement de son clan et de sa famille". La révolution populaire de 59 avait montré au peuple opprimé qu'il était capable de se libérer par la force de l'exploiteur féodal et même de le chasser... Les élections communales de 1960 l'avaient convaincu que si la démocratie s'installait, il en userait à bon escient, en se choisissant, en désignant lui-même ses leaders, ses chefs directs. Le 28 janvier 1961, les élus du peuple avaient exprimé clairement et publiquement la volonté de celui-ci en abolissant la féodalité et le régime "mwamiste";

ils avaient proclamé que le Rwanda devenait une République.

Le 25 septembre de la même année, au suffrage universel et direct des hommes et des femmes de plus de 18 ans, le peuple avait confirmé sans ambages qu'il rejetait pour toujours la féodalité et le régime mwami. Mais à quoi tout cela aurait-il pu mener le peuple rwandais si sa souveraineté nationale était exercée par quelqu'un d'autre à qui il n'aurait pas confié librement ce mandat? N'oublions pas surtout que ce "quelqu'un d'autre" était un étranger!

Quand on sait que la Puissance Administrante avait laissé la caste féodale agir à sa guise pendant plus de 50 ans, s'étonnerait-on de voir les leaders du peuple réclamer son indépendance le plus rapidement possible?

N'était-elle pas capable, cette puissance, de remettre en cause ou de compromettre ces acquis révolutionnaires dont nous venons de parler? Par ailleurs, il faut noter que pour une nation, il y a certains problèmes nationaux qui sont insolubles sans l'indépendance....

Devenant souverain, le peuple rwandais pouvait se gouverner démocratiquement, c'est-à-dire suivant la volonté de sa majorité. Il pouvait déléguer ses pouvoirs à des personnalités issues du peuple et estimées par le peuple pour remplir telles missions leur confiées, pour chercher des solutions adéquates et opportunes à tels problèmes qui se posent à la nation.

Qu'en est-il de nos attentes, vingt ans après?

Répondre à cette question reviendrait à dresser le bilan de ces vingt dernières années et pour tous les domaines, aussi bien politique qu'économico-social et spirituel. Je crois que personne n'est mieux placé pour le faire que le gouvernement.

Je dirais tout simplement que pour qui voudrait examiner le bilan de ces 20 dernières années de l'Indépendance du Rwanda la première référence est "le

pays lui-même: qu'il visite la République, interroge, établisse des comparaisons " - La deuxième référence est constituée des différents manifestes-programmes du M.D.R.-PARMECHUTU et du M.R.N.D. ainsi que les différents Messages des Chefs d'Etat du Rwanda, spécialement ceux prononcés à l'occasion du nouvel an, 1er mai, 1er juillet, 5 juillet et 26 octobre.

Par ailleurs un bilan général, assez complet à mon avis, bien que très condensé, se trouve dans l'allocution que le Président du M.D.R.-PARMECHUTU a adressée aux membres du Conseil des Représentants réunis à Kanyu le 18 juin 1971. J'en extrais, une fois de plus, quelques passages :

1 - "Le peuple en avait assez des injustices inhérentes au régime où un seul clan d'une seule race détenait le pouvoir qui se transmettait de père en fils.

- Maintenant tout pouvoir émane de la nation; la souveraineté nationale appartient au peuple rwandais qui l'exerce par ses représentants; la loi détermine les conditions et les modalités de l'organisation de la consultation populaire; quoique en remplisse les conditions est électeur et même éligible.

2 - "Le peuple en avait assez de l'organisation judiciaire où l'agent de l'exécutif était à la fois législateur et juge, ce qui entretenait des injustices répétées et empêchait les justiciables de vivre tranquillement.

- Maintenant la séparation des pouvoirs est consacrée par la loi fondamentale de la République; les agents du pouvoir judiciaire ne s'occupent que de trancher les différends dans les tribunaux; une loi organique en cette matière existe; la fonction de juge n'est plus le monopole du clan ou de la famille de tel monsieur; et il est permis d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation sans crainte d'être malmené jusqu'à l'expulsion.

3 - "Le peuple souhaitait avoir un droit écrit dont il ait l'occasion de prendre connaissance, de telle sorte que l'autorité judiciaire ne puisse introduire les coutumes de son invention, lui permettant tout arbitraire.

- Maintenant, un journal officiel, où toute loi et tout acte du Gouvernement doivent être publiés, existe. Tout habitant du pays peut donc lire ou se faire lire les lois; beaucoup de lois ont déjà paru au journal officiel; toute loi est actuellement écrite et publiée dans ce même journal.

Par ailleurs, avant que les lois principales ne soient promulguées et publiées elles sont examinées et approuvées par l'Assemblée Nationale composée des élus du peuple; la radio nationale et les journaux y font souvent écho au préalable; et même quelques fois les assemblées populaires des communes ou des régions en délibèrent en premier lieu.

4. - "Le peuple réclamait un développement démocratique du pays tant du point de vue économique et social que du point de vue culturel et spirituel.

- Maintenant le plan de développement général doit être approuvé par une loi, après que les commissions régionales et nationales ou sont représentées toutes les couches de la communauté en aient délibéré; et d'ailleurs, tous ceux qui ont pu suivre les festivités organisées dans les différentes provinces pour célébrer la dixième année du *Referendum*, ont pu entendre dans le discours de chaque Préfet, les progrès impressionnants atteints dans ce laps de temps de dix ans".

Toutes ces références restent valables même aujourd'hui, 10 ans après cette allocution, c'est-à-dire 20 ans après le jour de la proclamation de l'indépendance.

Grâce à l'indépendance de notre pays, à l'acquisition par le peuple rwandais de la souveraineté nationale, nous avons pu nouer avec d'autres nations du monde, des relations amicales très utiles pour notre développement. Bref, 20 ans après l'acquisition

tion de l'indépendance, nous devons constater que nos attentes ont été comblées.

Ceci ne veut pas du tout dire que tous les objectifs que le parti majoritaire d'alors, le M.D.R.-PAR-MEHUTU, s'est assignés aient tous été atteints et que donc le M.R.N.D., son successeur, n'a plus rien à faire: les progrès réalisés sont certainement impressionnants si l'on tient compte que 20 ans ne sont rien dans la vie d'une nation. Les leaders du peuple doivent continuer à se fixer d'autres objectifs dont la réalisation permettra d'avancer sur le chemin de la démocratie et du développement harmonieux de tous les secteurs de la vie nationale.

N'oublions pas nos héros

En terminant et en guise de souhaits je dirais qu'on ne devrait pas fêter l'anniversaire de l'indépendance du Rwanda sans rappeler les méfaits de la féodalité et du colonialisme; mais je dirais aussi qu'on ne devrait pas fêter le 20ème anniversaire du recouvrement de notre souveraineté sans se rappeler de ces héros, de ces artisans, de ces "BARWANASHYAKA" qui ont conduit le peuple à la victoire - Je sais malheureusement aussi qu'il n'en manque pas qui profiteront de cette occasion pour vilipender ces pionniers. Je comprends que ceux qui profitaient de la situation qui prévalait avant l'indépendance ne puissent pas porter ces timoniers de la révolution dans leur coeur... mais tous ceux qui ont profité et qui profitent encore des bienfaits de la liberté, de l'avènement de l'indépendance devraient profiter aussi de cette occasion pour les en remercier.

Il est bien sûr facile de porter au débit des Pionniers les quelques difficultés qui ne peuvent pas manquer dans la croissance d'un pays; il est cependant regrettable que l'on pense moins à porter à leur crédit le rôle essentiel joué par eux dans le recouvrement de la liberté, dans l'introduction de la démocratie dans les esprits imprégnés de la féodalité, dans le lancement des projets de développe-

ment, dans la recherche des pays susceptibles de nous épauler...

Je pense que toutes les générations de la République Indépendante devraient méditer cette recommandation d'un sage de la Grèce :

"Pénètre-toi de la grandeur de la patrie ainsi qu'elle se révèle à tes yeux jour après jour, aime-la. Et lorsque tu en perçois la grandeur, souviens-toi qu'elle la doit à des hommes courageux qui consacraient leur devoir, appliquaient à l'action leur sens d'honneur et même s'ils échouaient dans quelque entreprise, n'auraient jamais privé le pays de leur énergie mais la lui consacraient comme leur plus belle offrande."

Th. BAGARAGAZA

Non, je ne me réjouis pas quand je pense à ces hommes qu'on a fauchés au nom de la patrie.
Non, je ne me réjouis pas quand je pense à ces enfants qui, devenus adultes, pleurent encore le père qu'ils n'ont jamais connu.
Non, je ne me réjouis pas d'une victoire.

Après
la guerre des...

Et je prie.

Je prie pour qu'enfin les hommes comprennent qu'une victoire est d'abord une défaite.
Je prie pour qu'enfin les hommes comprennent que jamais la guerre n'a résolu aucun problème.

MALOUINES

Je prie pour qu'enfin les hommes comprennent que seule la paix construit et grandit l'homme.
Je prie pour qu'enfin les hommes s'aiment dans l'universel amour de la Sagesse éternelle.

L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AU RWANDA

LE PROBLEME DES VILLES

Nous publions la première partie d'un important article sur l'aménagement du Territoire Rwandais. Les villes - surtout Kigali - , se développent à un rythme foudroyant, pas toujours à l'avantage de l'écologie ! Puissent nos édiles en faire leur profit !

INTRODUCTION

Le patrimoine sol, bien collectif à l'instar de l'eau, de l'air, de la lumière ... se fait de plus en plus rare au Rwanda et ce constat est des plus inquiétants d'autant plus que, plus de 95 % de la population vit exclusivement de l'agriculture.

En termes d'économie capitaliste, la valeur monétaire du sol deviendrait du coup élevée, de fait que la demande serait de loin supérieure à l'offre. Paradoxalement, il n'en est pas ainsi au Rwanda où pourtant la densité de la population, de l'ordre de 180 habitants au km² pour tout le territoire national (26.338 km²) et de 370 si l'on ne considère que les superficies utilisables à l'exploitation agro-sylvopastorale, est l'une des plus élevées de tout le continent africain.

Ce faible taux de spéculation foncière peut s'expliquer, d'une part par l'attachement quasi spirituel de la paysannerie aux sols des ancêtres, seule

source de sa survie par ailleurs; d'autre part par une exploitation irrationnelle généralisée qui est fort loin de capter l'esprit de la minorité privilégiée pour des investissements agricoles substantiels.

La compétition est néanmoins un peu plus forte dans les faubourgs des villes où les prix des terrains sont relativement plus élevés que dans les campagnes (1). Dans ces endroits qui s'urbanisent, les paysans sont, soit expropriés pour l'intérêt public et indemnisés par l'Etat; soit contraints de vendre aux nouveaux acquéreurs des lopins de terre sur leurs propriétés - souvent jusqu'à l'épuisement - pour faire face aux besoins créés par leur environnement urbain.

Quand ces paysans quittent ainsi leur région natale, ils sont officiellement installés ou s'établissent clandestinement dans des zones marginales à productivité agricole précaire, ce qui laisse prévoir des perturbations écologiques importantes de ces régions et des déficits alimentaires chez ces migrants.

Par ailleurs, le système d'occupation spatiale des zones rurales qui consiste en la dispersion de l'habitat et au morcellement des terres agricoles de génération en génération ne favorise guère une exploitation optimale du sol pour un rendement important. Le résultat malheureux de cette gestion inefficace du sol des régions à productivité agricole élevée est l'exode massif des jeunes en ville et la ruée frénétique des paysans dans les régions d'altitude ou des savanes sèches, impropres à l'agriculture.

Ainsi les mesures d'augmentation de la production agricole prises jusqu'à présent visaient tout simplement l'extension des périmètres d'exploitation. Une augmentation de 21 % de production s'est réalisée au prorata d'une extension de 25 % des surfaces cultivées : les pâturages s'amenuisent, les forêts de crête et des savanes sont conquises et même les marais dont le drainage systématique est dangereux pour les bilans hydriques du territoire national (2).

Les possibilités d'extension ont été épuisées et même largement dépassées sur tous les fronts de sorte qu'il faudrait plutôt maintenant songer à une meilleure rentabilisation du sol par intensification de l'agriculture et par une gestion parcimonieuse des zones à bâtir.

Ce postulat n'est réalisable que si l'on prend sérieusement en main la gestion de l'urbanisation rationnelle des villes et des campagnes pour dégager des grandes superficies des terres à mettre en valeur. Ces transformations du cadre de vie supposent évidemment une adaptation harmonieuse et réciproque de la population aux nouvelles réalités de son environnement.

LES ZONES URBAINES

La distinction RURAL-URBAIN ne va pas sans soulever des problèmes, même dans les pays industrialisés où l'on trouve, entre les communes isolées, peu peuplées à l'habitat plus ou moins éparés et les communes des grandes agglomérations, une autre catégorie de communes présentant certains caractères ruraux (faible population notamment) mais dont le mode de vie des habitants, le lieu de travail situé en ville et les habitudes de consommation les rapprochent davantage de la population urbaine.

Actuellement deux concepts définissent les communes urbaines en France : d'une part celui d'unité urbaine, c'est-à-dire une agglomération de population de plus de 2000 habitants au chef-lieu et dont les habitations ne sont pas séparées de plus de 200 m (continuité de l'habitat); d'autre part celui d'habitades et de vie citadines (lieu de travail et mode de vie) même si le nombre d'habitants est faible.

Au Rwanda, les circonscriptions urbaines n'ont pas les mêmes significations que tracent ces définitions; elles correspondent simplement à un périmètre déterminé par la loi et comprenant obligatoirement les dix chefs-lieux d'administration de Préfecture

- quand bien même le caractère urbain, même embryonnaire, est peu apparent (3) - et les deux centres de négoce de Nyabisiindu (Butare) et de Rwamagana (Kibungo).

EVOLUTION GENERALE DE L'ARMATURE URBAINE

L'administration de tutelle belge, durant toute la colonisation, n'a développé aucune ville digne de ce nom au Rwanda. Au moment de l'indépendance en 1962, Kigali, la capitale du pays, ne disposait aucunement d'infrastructures supérieures aux autres postes d'administration territoriale. Partout on trouvait à peu près la même chose : de cinq à dix villas pour l'administrateur et ses adjoints, des bureaux de terroir très modestes, des bâtiments de poste et de prison, des écoles primaires souvent juxtaposées à la mission catholique, enfin, de part et d'autre d'une rue centrale, deux rangées de quelques magasins des commerçants arabes, hindous ou grecs.

Après l'indépendance, le mouvement de concentration d'habitats dans ces centres administratifs prit une allure soudaine, surtout à la capitale, suite à la création d'emplois nouveaux (4). Au début, l'Etat prit en main la construction en hâte de quelques bâtiments administratifs et d'habitations, mais le parc de logements ne suffit pas pour répondre aux besoins pressants des fonctionnaires. C'est effectivement suite à cette carence que des constructions individuelles, avec peu de moyens, sur des terrains dépourvus de lotissements adéquats, ont vu le jour pour donner à ces villes naissantes l'aspect actuel désordonné et totalement désarticulé dans certains quartiers (5).

La concentration d'une population nombreuse sur un espace relativement restreint transforme ce dernier en lieu de consommation privilégiée : l'essor des petits magasins de tout genre ne tarda pas à se manifester dans ces quartiers à l'habitat enchevêtré. Ainsi la croissance démographique urbaine de ces périodes implique-t-elle la surdensification de certains

quartiers; les constructions libres se solderent par l'anarchie de l'occupation spatiale qui s'est fatalement accompagnée d'une dégradation excessive des conditions de vie (Akazarusenya à Kigali; Kumuconi à Butare; il y a peu de temps).

LE PROBLEME FONCIER

Le mouvement d'urbanisation a pour première conséquence la consommation de l'espace; d'où la nécessité de maîtriser la gestion des sols pour aménager des agglomérations à caractère fonctionnel tout en limitant le gaspillage des terres.

La caractéristique générale du marché foncier a été l'accessibilité facile des terrains à bâtir selon deux systèmes différents.

D'un côté, il y avait des zones où l'Etat avait exproprié les paysans pour les besoins publics d'aménagement des villes et où des lotissements avaient été préalablement réalisés. En général, ces parcelles étaient attribuées, à peu de frais, aux hauts fonctionnaires et aux commerçants qui n'avaient plus ainsi besoin d'acheter avec les paysans, ce qui eut favorisé autrement l'élévation du prix des terrains. De l'autre côté, on avait des domaines où le paysan disposait de sa propriété à sa guise. Acculé par la pauvreté résultant de la vie nouvelle en ville, il était le plus souvent contraint de vendre morceau par morceau sa terre aux fonctionnaires moyens et aux petits commerçants.

En l'absence d'une demande compétitive devant une offre plutôt pressée par le besoin, le paysan se contentait d'une maigre somme d'argent que lui tendaient les nouveaux acquéreurs, dans les perspectives de s'installer, à peu de frais - officiellement ou clandestinement - dans les paysannats du Mayaga, Bugesera, Rusumo... ou sur les pentes escarpées des forêts d'altitude (Nyungwe, Gishwati) ou des volcans (Kinigi...).

L'éparpillement des parcelles et les constructions sans plan directeur d'aménagement urbain ont engendré l'anarchie d'occupation des sols dans toutes les villes de sorte qu'il ne serait pas exagéré de dire que l'extension des banlieues des agglomérations urbaines s'est faite dans le désordre total faute d'une gestion rigoureuse du secteur foncier de toute la circonscription par les pouvoirs publics (6).

A partir de ces deux situations diamétralement opposées, il ressort trois constats qui sont en fait le résultat malheureux du peu de cas qu'on a fait, depuis le temps colonial jusqu'aujourd'hui, de la gestion rationnelle du patrimoine sol.

Tout d'abord, on remarque une tendance notoire à l'accélération de la consommation d'espace dans les zones où des lotissements ont été faits. Et c'est là que s'implantent des belles villas entourées de grands jardins (7).

De cette façon, la demande et la consommation des sols urbains augmentent plus vite que la population urbaine elle-même - une personne peut posséder à elle seule trois à quatre villas de ce genre -, ce qui contraint l'Etat à procéder à de nouvelles expropriations.

Ensuite, la concentration urbaine excessive, voire désordonnée dans les quartiers à habitats spontanés, s'accompagne nécessairement de la dégradation des conditions de vie suite à l'absence d'un assainissement adéquat.

Enfin, les paysans expropriés légalement sont réclassés par l'Etat tandis que ceux qui ont été obligés de vendre leurs terres se débrouillent pour en trouver d'autres; mais dans l'un ou l'autre cas, il s'agit d'un défrichement intensif des zones marginales impropres à l'agriculture et écologiquement fragiles.

Il devient alors clair que la maîtrise du développement urbain conditionne l'harmonie d'occupation de la campagne (et surtout des zones forestières) et

doit passer obligatoirement par celle du secteur foncier. Tant que ces conditions ne seront pas réalisées, il y aura toujours des gaspillages énormes tant du patrimoine sol que des fonds publics.

Les fonds d'occupation du sol que doivent faire ressortir des règles d'utilisation au niveau des secteurs définiraient les conditions et les possibilités maximales de charge immobilière. Ils se traduiraient donc par le découpage du territoire à urbaniser en un certain nombre de zones à vocations différentes. Cette codification déterminerait alors l'affectation précise des sols urbains.

Dans ces conditions, toutes les constructions à l'intérieur du périmètre urbain devraient préalablement être soumises à un ensemble de règles générales, applicables quels que soient les travaux à entreprendre (8); elles seraient dès lors sujettes à la délivrance d'un permis de bâtir (ou de démolir dans certains cas). Cet acte administratif permettrait de contrôler l'évolution harmonieuse et l'extension ordonnée du tissu urbain. Cette innovation mettrait fin du coup à la fraude immobilière actuellement en vigueur; l'Etat percevrait ainsi des taxes qui autrement lui échappent.

LA POLITIQUE DE LOGEMENT

Le brassage de population permet un modèle urbain tendant à l'uniformisation des comportements : les mêmes conditions de travail, l'accès par tous aux différentes sources d'information et de loisir... engendrent l'homogénéité des modes de vie, voire l'unidimensionnalité de l'individu.

Ces facteurs communs n'empêchent pas néanmoins la survivance d'une certaine ségrégation sociale multiforme. Les conditions d'habitat et de transport en sont la manifestation la plus évidente, du moins dans la capitale du pays.

En effet, les hauts fonctionnaires, qui par ailleurs perçoivent un salaire relativement plus élevé, sont presque tous logés gratuitement dans des villas de grand standing que l'Etat loue très cher (9).

Le plus généralement, ce sont ces mêmes hauts fonctionnaires qui sont titulaires de ces villas et il n'est pas du tout exagéré de dire qu'une même personne peut à elle seule posséder deux à quatre maisons de ce genre qu'elle met à la disposition de l'Etat, des ambassades ou des organismes parastatals. Ayant bénéficié au départ facilement des crédits de tous genres (Etat ou Banques) et pouvant encore en bénéficier davantage à cause de ses garanties de solvabilité (biens immobiliers), ce haut fonctionnaire est susceptible de construire une multitude de maisons de divers usages - l'attribution des parcelles n'étant pas limitative - et d'accaparer à lui seul de grands espaces urbains.

Par contre, le reste des fonctionnaires est obligé de se loger à grands frais et la plupart est canalisée dans des quartiers sordides où les conditions de vie sont parfois très pénibles (10). Les maisons qu'ils louent si cher appartiennent soit aux commerçants, soit à leurs collègues, peu nombreux, qui se sont débrouillés par des moyens occultes (11) pour construire en l'absence de tout plan cadastral. Ce genre d'exploitation est si florissant qu'une même personne peut en construire beaucoup d'autres à partir des profits réalisés sur la première, d'autant plus que, non enregistrées, l'Etat ne perçoit aucune taxe d'impôt sur ces maisons. Mais lorsqu'il s'agit de les démolir pour un meilleur lotissement du quartier, des spéculations machiavéliques des propriétaires vident les caisses publiques lors de l'indemnisation.

Il est vrai que les intentions de l'Etat de pourvoir au bon logement de ses cadres pour un rendement meilleur sont nettement louables mais le système appliqué actuellement alourdit fortement les dépenses publiques et crée des inégalités sociales. Il risque de s'essouffler bientôt à cause de ces deux facteurs.

L'Etat devrait plutôt mener une politique d'aide au logement (12) qui aurait comme objectif de favoriser la satisfaction des besoins essentiels en matière de logement, et en particulier, de faciliter l'accès à la propriété du grand nombre des fonctionnaires. Cela ne peut se faire qu'à la suite de changements radicaux de la situation actuelle en adaptant les dépenses en logements au revenu de la famille et aux ressources des occupants. Ainsi, cette aide suivrait d'une façon souple l'évolution du revenu : si les ressources augmentent, elle diminuerait proportionnellement et vice-versa. En même temps s'imposerait la maîtrise de fixation des prix de loyers compatibles avec les barèmes des salaires en vigueur dans le pays pour faciliter le logement à ceux qui n'auraient pas encore accédé à la propriété ou même qui ne le souhaiteraient pas nécessairement.

Comme le nombre de fonctionnaires à loger obligeait dans des maisons officielles serait réduit au strict minimum d'après des fonctions publiques précises, l'Etat prévoirait alors une indemnité de logement généralisée pour tous les fonctionnaires et proportionnelle au statut professionnel de chaque individu.

L'acquisition d'une maison personnelle en ville par voie de crédits aux caisses publiques mettrait d'office un terme au versement des indemnités de logement et par la même logique, l'attribution des crédits de construction des maisons d'habitation - toujours par les mêmes caisses publiques uniquement - serait limitée à une seule occasion pour chaque fonctionnaire.

L'effort en faveur de l'acquisition de propriété d'un logement en ville ne saurait être complet ni efficace s'il ne s'accompagnait effectivement d'un plan général de lotissement et d'occupation spatiale du périmètre urbain en vue de maîtriser l'extension ordonnée des quartiers, de garantir un logement décent à chaque individu et de réduire l'appropriation des biens collectifs (espace, revenu national) à quelques unités de personnes.

LA POLITIQUE DE TRANSPORT

Le développement des villes, lié à leur croissance démographique et à leur rôle de centres d'activités, multiplie les relations et les contacts tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la cité. Il exige dès lors des infrastructures de communication adaptées à un flux d'échange sans cesse croissant; d'où la nécessité de définir une politique précise de transport rendue indispensable par la taille même de la ville.

Théoriquement, l'urbanisation a tendance de se réaliser à partir des voies de communication dont la hiérarchie reflète leur rôle : la voirie primaire relie les différentes parties de l'agglomération et assure les liaisons interquartiers (Nyarugenge vers Nyamirambo par exemple); la voirie secondaire, branchée sur la première, permet la desserte des îlots au sein des quartiers; enfin, la voirie tertiaire donne accès aux habitations proprement dites.

En maints endroits des villes du pays malheureusement, le réseau tertiaire n'existe pratiquement pas ou reste insuffisant d'autant que l'occupation spontanée des quartiers n'a pas été du tout précédée par un lotissement quelconque (Gakinjiro, Kimicanga, Muhima, Nyakabanda,... à Kigali ou Matyazo, Tumba... à Butare pour ne citer que les deux grandes villes!).

Les voiries publiques ont l'inconvénient d'être de grands consommateurs d'espace, mais elles ne sont pas nécessairement coûteuses lorsqu'elles ont été prévues à l'avance (Kiyovu, Rugunga à Kigali; Buye... à Butare) car elles ouvrent à l'urbanisation des structures ordonnées pour l'implantation des maisons. Par contre, elles peuvent se révéler dispendieuses si leur réalisation intervient après des constructions.

Le problème majeur qui se pose dans toute forme d'urbanisation, c'est qu'il doit normalement y avoir une interdépendance étroite entre les formes d'urbanisation et le mode de transport. Corrélativement, selon

que l'Etat opte pour une urbanisation groupée ou dispersée (13), les plans d'aménagement urbain ne devraient pas être neutres par rapport au système de transport qu'ils impliquent.

Pour autant que le transport en commun n'est pas encore structuré ni développé dans toutes les villes du pays, pas même à la capitale, l'Etat avait opté, par le canal de chaque service, pour le transport gratuit de tous ses agents dans la mesure du possible, mais cela a provoqué des dépenses énormes à cause de la structure dispersée des habitations des fonctionnaires d'une part, de l'isolement de certains services et de la hiérarchisation prononcée du transport du personnel (14).

Les dépenses très élevées consacrées au transport pour le service - par l'Etat ou chacun individuellement - devraient inciter le Gouvernement à revoir minutieusement la politique de l'occupation spatiale de la ville pour faire entrer en ligne de compte le facteur proximité des habitations par rapport aux services. Dans cette perspective, le regroupement des logements des fonctionnaires se réaliserait à base de l'implantation des bureaux pour faciliter le transport en commun ou même la marche à pied sur de faibles distances.

Cette politique de concentration des logements des agents empruntant un même axe "habitation-bureau" ne se concevra que lorsque l'Etat aura la main-mise sur la spéculation des loyers et quand le système des maisons à location-vente sera promu par des organismes parastataux à caractère financier (Caisse d'Eparagne, Caisse Sociale) ou de construction (Caisse Hypothécaire) et par les entreprises privées de tendance coopérative (Un Toit à Toi, Compagnons Bâtisseurs...). De même, l'attribution des parcelles dans des quartiers résidentiels observerait scrupuleusement les mêmes principes pour garantir à long terme les facilités de transport urbain (15).

Tant que des efforts ne seront pas réalisés pour limiter les dépenses publiques en logements et en transport des fonctionnaires, il s'avèrera toujours difficile que l'Etat puisse investir dans le secteur rural en vue d'amorcer l'augmentation du niveau de vie des paysans; car il est vrai que les problèmes urbains prennent le pas sur ceux des zones rurales.

RUNYINYA BARABWILIZA

NOTES

(1) Il n'existe pas de prix officiel par m² et comme ceux qui ont des moyens financiers reçoivent des parcelles à louer dans les zones aménagées par l'Etat, la compétition à un seul que ne peuvent dépasser les fonctionnaires moyens. La somme consentie aux paysans est dès lors nettement dérisoire.

(2) HARROY Jean-Paul : LA REPUBLIQUE RWANDAISE, Décembre 1980. Etude faite pour le compte de l'Administration Générale de la coopération au Développement (Belgique). Les mêmes conclusions sont tirées par GEOMINES-SOMIRMA dans : EVOLUTION ENTRE 1958 ET 1979 DU COUVERT FORESTIER ET DU DEBIT DES SOURCES DANS CERTAINES REGIONS DU RWANDA, 1981.

(3) Tel est le cas dans les chefs-lieux des préfectures de Gikongoro, Kibuye, Kibungo, Gitarama et Byumba. Par contre, certains centres commerciaux ont une vitalité citadine (Ruhango, Kabuga...) sans qu'ils soient reconnus comme circonscriptions urbaines.

- (4) Création des ministères à la capitale dont les agents les représentent au niveau des préfectures. Il faut dire aussi qu'il y eut un début d'industrialisation et un essor des professions libérales.
- (5) De telles constructions étaient appelées AKAJAGARI, nom initialement attribué aux boisements d'Eucalyptus de 10 ares réalisés à partir d'un semis à la volée. La dispersion des individus lors de la croissance comparée à l'alignement des plants issus des pépinières dans d'autres boisements faisait penser au DESORDRE, signification métaphorique du mot rwandais.
- (6) Un grand effort de lotissement a été fourni ces derniers temps à Kigali pour aménager les futurs quartiers de Gikondo, Kicukiro, Kimihurura, Kacyiru, Remera... Il faudrait que cet effort se poursuive à temps dans d'autres villes du pays pour éviter l'indemnisation coûteuse et le déplacement incessant des gens.
- (7) La superficie optimale pour une parcelle individuelle en ville serait comprise entre 300 et 400 m² pour éviter aux enfants de jouer dans la rue, seul facteur à prendre en considération.
- (8) L'autorisation accordée actuellement pour l'utilisation des briques à daubes (rukarakara) dans certains lotissements rencontre les possibilités budgétaires minimum exigées pour construire en ville sans pour autant contrarier les normes générales de l'urbanisme. Cette expérience devrait être largement étendue à toutes les villes.
- (9) La fourchette des prix des loyers par mois est de 50.000 à 100.000 par maison pour loger un fonctionnaire qui touche de 30.000 à 45.000 frw. Ceci est valable uniquement à partir du grade (commissionnement généralement) de Directeur.

- (10) A Kigali, ces quartiers sont communément appelés SOWETO par allusion à la ségrégation professionnelle en matière de logement.
- (11) Le mot INDURUBULI, récent dans le vocabulaire kinyarwanda et passe-partout dans les milieux urbains, signifie : parvenir à l'appropriation par une légère fraude fiscale ou par des efforts presque surhumains.
- (12) Idée largement exprimée par les congressistes lors du Deuxième Congrès National du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement en 1978, mais qui a manifestement inquiété la minorité privilégiée. Certains responsables voulaient absolument l'étouffer dans l'oeuf !
- (13) La politique de décentralisation des divers services de l'Etat (Ministères, parastataux...) sur plusieurs collines de la capitale est une façon logique de créer des pôles d'attraction pour l'urbanisation équilibrée de la ville. Cette politique devrait cependant être couplée au système de logement et de transport pour être efficace.
- (14) Il fut un temps où chaque agent de cadre (Directeur, Directeur Général, Secrétaire Général) disposait d'un véhicule de déplacement pour aller au service et pour rentrer à la maison même s'il habitait le même quartier que les autres fonctionnaires du même Ministère véhiculés, eux, par un mini-bus de transport de service en commun !
- (15) Il est vrai qu'avec le temps on peut changer de service et que sa résidence soit du coup éloignée du nouveau bureau. La maîtrise de l'évolution des loyers permettrait alors de changer de logement sans trop de difficultés pour se localiser soit le plus près encore, soit dans l'axe desservant rapidement cette zone.

Schumacher, Small is Beautiful,

Une société à la mesure de l'homme, Paris Seuil 1978

Good Work, Paris Seuil 1980

Nous sommes actuellement au Rwanda confrontés à un problème démographique sans issue et la situation des jeunes devient tragique car il ne leur est possible de trouver de terre et qu'ils n'ont que peu d'espoir d'obtenir un emploi. Intensifier l'agriculture reste une priorité absolue mais ne saurait plus assurer un avenir à des milliers de jeunes : peut-on encore partager un demi hectare entre quatre garçons ?

Au delà des solutions démographiques proprement dites (espacement des naissances, émigrations...), l'objet de cette étude est la question de l'emploi des jeunes.

A ce sujet, deux livres fondamentaux très connus dans les pays anglophones ont passé inaperçus au Rwanda.

"Small is Beautiful" (petit c'est beau, petit c'est mieux...). Ce titre est devenu un slogan à l'origine de tout le mouvement des "technologies intermédiaires". Le deuxième : "Good Work" illustre le premier d'une série d'exemples.

L'auteur se propose d'abord de faire une recension de ces deux livres et ensuite d'en faire une brève application au Rwanda en fonction de l'expérience de mise sur pied d'un centre d'artisanat qui existe depuis quelques années.

Dialogue.

Une technologie destructrice

Schumacher constate d'abord que nous vivons dans une société dominée par une technologie destructrice sous plusieurs aspects :

- destructrice des équilibres humains et naturels :
 - rupture des équilibres humains et explosion démographique
 - rupture des équilibres naturels et destruction de l'environnement (don de Dieu) par tous les poisons de l'industrie chimique
 - gaspillage des ressources naturelles, limitées et non renouvelables (pétrole, etc...).

- destructrice du travail humain : Schumacher assigne trois buts au travail de l'homme : la production de biens et services utiles et nécessaires, la possibilité pour chacun d'utiliser et de perfectionner ses dons et l'accent sur l'interdépendance et la coopération contre l'égoïsme. Seul le premier est assuré et encore de façon très limitée car d'une part, la recherche de la production de masse au meilleur rendement vise à évacuer le maximum d'emplois pour l'homme et d'autre part le seul critère retenu de l'utilité et de la nécessité est le rapport financier. L'utilité est ainsi liée au pouvoir d'achat.

- Destructrice du milieu de vie de l'homme : l'habitat évolue vers de monstrueuses concentrations de plusieurs millions d'habitants avec de grosses unités de production. Exode rural massif mais également chômage très élevé. Les grosses dépenses consacrées à l'aménagement de ces centres de pouvoir ne font qu'accroître les inégalités et la coupure avec tout le milieu rural environnant.

- Destructrice enfin de l'homme lui-même et de sa liberté, comme Schumacher le souligne à travers l'expression d'un certain nombre de désirs de jeunes européens dans une société dont le mode de vie est ressenti comme oppressif.

- Où les refus :
- Je ne veux pas participer à cette foire d'empoigne
 - Je ne veux pas être l'esclave des machines, de la bureaucratie, de l'ennui, de la laideur
 - Je ne veux pas mourir idiot, devenir un robot (metro, boulot, dodo)
 - Je ne veux pas devenir un petit morceau d'être humain.

Et ensuite les désirs :

- Je veux faire "mon truc à moi"
- Je veux vivre (relativement) simplement
- Je veux avoir affaire à des êtres, pas à des masques
- Ce qui compte ce sont les gens, la nature, la beauté, la santé, l'authenticité
- Je veux pouvoir m'intéresser aux autres et à ce que je fais.

Une technologie monstrueuse

L'évolution technologique fait en outre de celle-ci un monstre toujours plus grand, plus complexe, plus coûteux et plus violent.

- plus grand : sous prétexte d'économie, les entreprises sont de plus en plus gigantesques et centralisées; on n'envisage plus comme possible de produire à un niveau local pour un marché local, et l'on développe ainsi des dépendances de plus en plus fortes envers quelques centres.

- plus complexe : au delà de l'ingéniosité et de la gadgétisation, l'homme devient au service de la machine dans la création de produits nécessaires. Mais aussi, la complexité des moyens de production les rendent indisponibles à la majorité des pays non équipés en techniciens et pièces sophistiquées.

Ici, un transfert de technologie n'est si-
gne que d'une plus grande dépendance et non d'un développement.

- plus coûteux : quand Ford a commencé sa première usine d'automobiles en 1903, il disposait de 30.000 dollars; la première voiture sortit de l'usine quatre mois après l'implantation de la société avec un nombre de 125 ouvriers, soit 250 dollars de capital investi par travailleur. Mais quand en 1963, la Ford Company décide de sortir un nouveau modèle, le temps de préparation du public (publicité) et d'études fut de trois ans et demi, les frais d'études s'élevèrent à 9 millions de dollars et le coût de l'outillage à 50 millions de dollars; l'actif de la société passa à 6 milliards de dollars, soit près de 1.000 fois plus qu'en 1903. Le Président Myerere, dans son discours "capitalisme et socialisme" fait également référence à cet exemple qui montre que la manière actuelle de produire les biens est hors de la portée des pauvres. Dans un pays en voie de développement, il est déjà difficile d'atteindre le niveau "Ford 1903", l'existence d'une grande production concur-

rente à l'extérieur risque de le décourager totalement. Mais commencer au niveau "Ford 1903" est absolument impossible et ceci est fondamental à retenir.

Comme l'exprime Schumacher, pour peu qu'ils s'entichent de ce type de technologie, les pauvres n'auront qu'un rôle de "bouche trou" au service des riches; la production locale ne pourra se limiter qu'à celle de certaines pièces pour lesquelles on trouverait des conditions spécialement favorables (bas niveau des salaires...).

C'est ce que souligne aussi le Président Nyerere en disant que dans cette optique non seulement aucune indépendance n'est possible, mais également le plein emploi totalement hors d'atteinte.

- Plus violent : plutôt que de rechercher des équilibres, la technologie domine et détruit la nature, en estimant que, sûre de sa puissance, elle trouvera une solution à tout problème. Mais comme Schumacher se plait à le souligner : si l'un de nos ancêtres revenait parmi nous, de quoi serait-il le plus étonné ? de l'extrême habileté de nos dentistes, ou plutôt du terrible délabrement de nos dents ?

Des postulats contestables

A la base de la société actuelle, Schumacher découvre trois postulats qu'il combat avec énergie :

- La postérité universelle est possible
- On peut y accéder à partir de l'option matérialiste de l'"enrichissez-vous"
- Cette postérité conduit à la paix.

Mais peut-on construire la paix et le développement harmonieux de l'humanité à partir de fondements reposant sur le culte systématique de la violence, de la cupidité et de l'envie,

forces qui font entrer les hommes en conflit ? Et Schumacher de rappeler la phrase de Gandhi : "la terre produit assez pour satisfaire les besoins de chacun mais pas assez pour satisfaire sa cupidité".

Des convictions fondamentales

C'est suite à cette analyse, que Schumacher peut exprimer les grandes convictions qui vont déterminer l'orientation de ses travaux :

- La pauvreté mondiale a sa source et son centre dans les régions rurales des pays pauvres négligées par l'aide au développement concentrée autour des pôles urbains.
- Les régions rurales continueront d'être négligées (quoi qu'on en dise), exploitées et dépeuplées au profit des grands centres urbains tant qu'on ne mettra pas à leur disposition une technologie appropriée de petite dimension, technologie qu'elles sauront maîtriser elles-mêmes.
- Les pays riches ne connaissent actuellement pas - il faudrait peut-être plutôt dire "plus" - les connaissances nécessaires dans le domaine des technologies pour aider efficacement au développement des pays pauvres : surtout parce que les techniques artisanales simples ont été laissées à l'abandon en Europe même si les connaissances modernes pourraient permettre la mise au point de nouvelles technologies simples.
- Un choix de technologies est à réfléchir, car il n'est absolument pas évident que "ce qui est bon pour les riches l'est aussi pour les pauvres" ou autrement dit qu'un simple transfert de technologies puisse apporter une solution au développement, sinon une dépendance plus grande (connaissances,

techniques, entretien, pièces de rechange...)

- La technologie appropriée au développement des pays pauvres sera davantage "intermédiaire" entre la houe et le tracteur, entre la machette et la moissonneuse - batteuse - lieuse.

Une bonne méthode

Aussi Schumacher définit "sa bonne méthode" en quatre points et deux conditions qui me paraissent essentiels à retenir dans la situation du Rwanda :

- 1) Créer du travail dans les régions et pas dans le centre seulement
- 2) Trouver un équipement assez bon marché afin de pouvoir multiplier les postes de travail, sans investissement trop élevé par emploi créé
- 3) Utiliser des méthodes de production simples permettant de se passer de techniciens hautement qualifiés ainsi que d'une grande dépendance envers l'extérieur (machines...)
- 4) Produire à partir des matières premières locales (après avoir fait l'inventaire des possibilités) et pour le marché local (après l'inventaire des besoins).

Les deux conditions sont celles :

- a) d'une approche régionale de développement où l'accent sera mis sur les besoins et potentialités de chaque région plutôt que sur la concentration de tous les équipements autour d'un pôle. Je voudrais rappeler ici une conversation que j'ai eu récemment avec des experts de l'ONUDI en service au Rwanda. Ils m'avaient fait de beaux schémas pour m'expliquer la nécessité de concentrer tout les projets industriels autour de Kigali. Et à ma

question naïve de savoir ce que l'on pourrait bien faire dans d'autres régions, il fut répondu qu'on y voyait que la première élaboration de certaines matières premières en vue de l'industrie de la capitale. De toute façon, ces experts en plus d'une année de travail au Rwanda n'avaient pas encore eu le temps de se promener à l'intérieur du pays où, d'après leurs statistiques, rien d'intéressant n'existait ("il y a, paraît-il, une minoterie à Ruhengeri, mais elle est sûrement en mauvais état, il faut envisager d'en construire une à Kigali").

- b) d'une technologie "intermédiaire". Ce qui exclut l'idéalisation d'une production traditionnelle sans équipement ou l'importation du matériel étranger sophistiqué mais veut promouvoir la recherche du matériel permettant de faciliter la production et d'augmenter le nombre d'emplois utiles en veillant à ce que ce matériel soit maîtrisable par la population, sans dépendance extérieure. De grands débats tournent autour de ce concept de technologie appropriée. Mais tel n'est pas le centre de notre intérêt aujourd'hui. Ce qui est important c'est qu'il doit s'agir d'une technologie permettant soit de faciliter la vie de la population (eau, énergie...) soit d'améliorer sa production et sa possibilité d'emploi.

Il est nécessaire en outre que cette recherche technologique parte des besoins et des connaissances de la population et non d'une recherche en laboratoire de technocrates experts étrangers. C'est ainsi qu'un centre de technologie appropriée mis sur pied par une grande organisation internationale à Nairobi a davantage l'air d'être un musée d'ingénierités que de donner une réponse.

Le cas du Rwanda

Dans une dernière partie de ce travail, je voudrais davantage mettre en rapport ces quatre points de Schumacher avec la réalité du Rwanda.

- 1) Les petites entreprises, mise en valeur des matières premières régionales se multiplient: papeterie de Zaza (papyrus), confiserie de Butare (fruits), jus de maracuja à Mibilizi, cimenterie de pouzzolanes-chaux-tourbe de Ruhengeri, ... Mais l'étude des possibilités de chaque région devrait être approfondie afin de :
- ne pas simplement copier une petite entreprise installée ailleurs dans le pays,
- ne pas tout concentrer dans un centre, surtout quand la matière première vient d'une autre région (ex: l'OVIBAR à Kigali),
- installer des industries adaptées aux potentialités régionales et n'handicapant pas celles-ci : l'installation d'un projet thé dans une des meilleurs terres à sorgho du nord du pays, ne constitue-t-elle pas un "crime agricole" ? Ou encore, une industrie d'alumettes n'aurait-elle pas dû être placée à proximité de la matière première nécessaire ?

2) Il faudrait distinguer quatre marchés possibles (local, régional, national et extérieur). Les productions à développer doivent être étudiées en fonction de ces demandes différentes bien que la petitesse du pays demande de ne pas accentuer ces différences. Il faut cependant faire attention au fait que pour ces petites entreprises, le passage d'un marché régional ou national (Kigali) pose toujours de très nombreux problèmes de gestion, transport et commercialisation. Comme le souligne Schumacher, il ne faut pas viser

le marché d'exportation, il ne faut cependant pas le rejeter totalement si pour certaines productions artisanales, il offre un revenu complémentaire intéressant, permettant de développer des investissements nouveaux (acquisition de matériel de production ...).

3) Une méthode de production peut être "simple" en ce sens qu'elle n'utilise que des produits du pays. Il reste que sa maîtrise demande une longue expérience. Je pense à la poterie de Gatagara ou de Munzinga où absolument rien n'est importé dans la méthode de production et où tout se fait à la main, ou encore à la papeterie de Zaza, exemplaire dans le sens où les anciennes méthodes de fabrication ont été retrouvées. De même à la tannerie de Kiziguro tout est fait à la main avec des produits du pays. Mais il apparaît nécessaire de retrouver à l'étranger les vieux artisans possédant encore les techniques anciennes avant que celles-ci ne disparaissent complètement dans une mécanisation avancée.

4) La recherche d'un équipement bon marché: - rester à un niveau purement artisanal n'est plus possible, sauf si une politique nationale définie souhaitait favoriser cette optique (ex: une petite biscuiterie peut-elle encore travailler avec un petit four à bois face à l'importation de biscuits étrangers d'abord ou à l'installation d'une biscuiterie industrielle ensuite ?).

- Il apparaît d'autre part nécessaire de refuser le matériel très élaboré que, dans leur crise actuelle, les pays européens veulent vendre ou "offrir" en grandes quantités mais qui ne créent que peu d'emplois - du moins ici - et accentuent les dépendances (techniciens spécialisés, pièces...).

- Il apparaît plus important de rechercher le matériel artisanal actuellement en voie de disparition en Europe, vu la croissance de grandes unités automatisées, mais très valable ici (matériel de coordonnerie pour travail à la main, machine de menuiserie simple à une opération ...).

Que devient le matériel de toutes ces entreprises tombant en faillite ou disparaissant tout doucement ?

5) Nous avons déjà suffisamment insisté sur l'importance de l'approche régionale. Un dernier exemple à en donner est celui du Ministère de l'Economie apportant son soutien à un projet asiatique d'entreprise mécanisée de biscuiterie à Kigali plutôt que de soutenir des projets régionaux coopératifs existants mais encore embryonnaires (COCACI à Gisenyi et CONFIGI à Butare).

Outre ces éléments, il ne faut pas oublier que l'aspect gestion reste peut être encore le plus complexe et qu'une production correctement mise sur pied techniquement risque souvent d'échouer par inexpérience de la gestion. L'accent à mettre sur ce point n'est jamais suffisant car nous ne connaissons pas de petite entreprise au Rwanda ayant rencontré de grosses difficultés dans ce domaine.

6) Partout dans le pays, certaines petites entreprises sont mises sur pied, mais celles-ci restent encore en très petit nombre et quantité de responsables (bourgmestres, responsables religieux, groupements existants...) se demandent ce qu'ils pourraient faire. Mais aux bourgmestres soucieux de l'emploi de leurs jeunes, on ne propose que des investissements d'infrastructures (construction de centres de santé et de bureaux communaux spécialement...). Le plus souvent, les "grands"

experts internationaux circulant au Rwanda ne réfléchissent pas au développement du pays à partir de lui-même mais à partir de leur modèle européen. Et leurs questions consistent le plus souvent à voir comment adapter

le Rwanda pour lui fournir leur matériel: car peut-il y avoir une agriculture sans tracteurs et des routes sans niveleuses ? (Je me souviens de cet expert d'une grande organisation mondiale qui proposait d'offrir des niveleuses aux Communes). Ces experts ne savent que reproduire un modèle qui a déjà échoué chez eux et croient que grâce à l'apport financier des organisations qu'ils représentent, tout sera résolu alors que peut-être, pour le Rwanda, l'apport financier est en train de constituer un des principaux obstacles au développement, obstacle à la prise en charge du développement par la population elle-même. C'est dans cette optique qu'apparaît trait nécessaire la mise sur pied d'un centre pouvant rechercher :

- a) Toutes les possibilités d'artisanat et de petites entreprises locales
- b) Les techniciens compétents (vieux tanneurs ou coordonniers par exemple)
- c) Le matériel nécessaire (contacts avec groupements à l'étranger et d'abord en Afrique où d'autres expériences ont été faites)
- d) Les crédits nécessaires (Banque Populaire, Banque Rwandaise de Développement ...)
- e) Le soutien à la gestion

Tout le monde connaît le célèbre proverbe chinois : "Si tu me donnes un poisson à manger, demain j'aurai encore faim, mais si tu m'apprends à pêcher, demain je n'aurai plus faim".

Il faut cependant le compléter : "Si tu me donnes le matériel perfectionné de pêche, demain il sera cassé et j'aurai encore faim, mais si tu m'apprends à fabriquer la matériel, demain je n'aurai plus faim".

Jean Pierre CODDING

A la différence de plusieurs états de la zone nord interlacustre (1) et du Buha (2), le Burundi (3) et le Rwanda semblent s'être opposés à la libre circulation des traitants zanzibarites (4).

L'interdiction qui leur était faite de pénétrer au Rwanda paraît être levée vers 1890-1895 (Lugan, 1977 a). A cette époque, les sources missionnaires extérieures au Rwanda (5) mentionnent une exportation d'esclaves depuis ce royaume vers les rivages de l'Océan Indien.

Le problème qui se pose est de savoir à quel moment les Musulmans (6) ont pu pénétrer au Rwanda pour y tisser des liens commerciaux (7).

I. Les tentatives musulmanes au Rwanda

Dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle, les traitants zanzibarites du Karagwe et les potentats swahili installés sur les rives du lac Tanganyika tentent d'achever leur prise de contrôle de la zone interlacustre en y intégrant le Rwanda. Cette volonté apparaît au moment où ce royaume est au sommet de sa puissance politique et militaire sous la ferme direction de Kigiri IV Rwabugiri (8).

Monarque expansionniste il repousse les limites du Rwanda vers le Nord et vers l'Ouest (Newbury, 1974: 180-191) et les traditions ont conservé la mémoire des nombreuses expéditions guerrières entreprises sous son règne. A l'intérieur, il achève la centralisation politique du royaume même si cette entreprise ne fut que superficielle et éphémère dans plusieurs provinces septentrionales (Nahimana, 1979) et même méridionales (Ntezimana, 1980 a,b).

C'est avec ce royaume puissant, militarisé, redouté de ses voisins que les Musulmans tentent de nouer des liens commerciaux résultant de contacts tour à

tour pacifiques et violents.

Les sources européennes nous renseignent sur ce que furent ces tentatives et nous allons les regrouper pour la clarté de notre argumentation.

1. Les tentatives musulmanes vues par Stanley

A l'exception de l'hypothétique séjour de 3 ans d'un Arabe à la cour de Rwabugiri et son mariage avec une fille du souverain (Marissal, 1976 :429), toutes les autres tentatives musulmanes se soldèrent par des échecs. Stanley nous relate certains de ces désastres.

Le célèbre explorateur fit deux séjours au Karagwe, l'un en 1876 et l'autre en 1889, et il demeura plusieurs jours à Kafuro, principal centre de traite zanzibarite dans cette région.

Lors de son premier voyage (Stanley, 1879) il tenta mais sans succès de prendre pied sur la rive rwandaise de la Kagéra. Arrêté dans son entreprise par l'attitude hostile des populations, les seuls renseignements qu'il réussit à obtenir sont ceux que lui donna Hamed, membre influent de la colonie Kafuro dont il rapporte les dires :

"Hamed a cherché plusieurs fois à nouer des relations commerciales avec l'Impératrice du Rwanda; mais il a toujours échoué. Quelques-uns de ses esclaves sont arrivés jusqu'à la cour et ont été empoisonnés; deux seulement ont pu échapper à la mort, en prenant la fuite, tant la trahison et la ruse sont habilement pratiquées dans cette capitale.

D'après ce que me disait Hamed, cette puissante Impératrice serait une femme de grande taille, entre deux âges, avec le teint clair et de grands yeux brillants. Il y a quelques années, son fils, un garçon de dix-huit ans, s'est empoisonné parce qu'elle lui avait fait une scène tellement blessante que "la mort seule, disait-il, pouvait guérir sa douleur."

Hamed est persuadé que tous les membres de cette famille descendent de quelque race du nord, peut-être d'origine arabe. Comment, sans cela, me disait Hamed, le roi de Kichaka, possédait-il un cimetière arabe qu'il a eu par héritage, et que vénèrent tous les membres de la famille royale, parce que c'était le sabre du fondateur de la dynastie?

" Entre les gens des pays qui nous entouraient et les Vouachenzis ordinaires, ajoutait Hamed, il n'y a pas moins de différence qu'entre eux et moi. J'épouserai aussi volontiers une femme du Rouanda chez Roumanika et tu en jugeras toi-même. Les gens de ces pays ne sont pas des lâches, machallah! Ils ont pris le Kichaka, le Mouvati et viennent de s'emparer du Mpororo. Les Vouaganda se sont mesurés avec eux et ont été obligés de se retirer. Ah! les Vouanga-rouanda sont un grand peuple; mais des hommes cupides, malgaisants, fourbes et traîtres. Ils n'ont jamais permis à un Arabe de trafiquer dans leur pays, ce qui prouve que ce sont de mauvaises gens. L'ivoire abonde chez eux; pendant les huit dernières années, Khamis-ben Abdallah, Tippou-Tib, Saïd-ben Habib et moi nous avons souvent essayé d'entrer là, sans jamais y réussir. Les gens de Roumanika eux-mêmes, qui ouvrent leur pays à tout le monde, ne peuvent pas y pénétrer au-delà de certaines limites, voisines de la frontière; et cependant Roumanika est de leur propre race, leur propre sang et par la même langue, à peu de différence près."

La perspective que m'offraient ces paroles d'Hamed n'était pas brillante." (Stanley, 1879 : 436)

En 1876, année du premier voyage de Stanley, ni les Arabes de Kafuro, centre de traite situé seulement à quelques dizaines de kilomètres de la Kagéra, ni

ceux du Tanganyika comme le fameux Tippou-Tip (Bontinck, 1974 : 119) ne semblaient, d'après Hamed, avoir réussi à pénétrer au Rwanda. Cette situation apparaît clairement à la lecture des généralités concernant le Rwanda et recueillies de la bouche d'Hamed.

Treize années plus tard, en 1889, la situation n'a guère changé et dans les "Ténébres de l'Afrique", Stanley écrit qu' :

" Un proverbe arabe dit qu'il est plus facile d'entrer dans la Rouanda que d'en sortir. Une caravane de traitants d'ivoire qui essaya de le traverser il y a dix-huit ans n'est jamais revenue; Mohammed, le frère de Tippou-Tib, a tenté d'y pénétrer, et ses 600 fusils ne lui ont servi de rien. Je ne pense pas qu'il y ait dans ce pays une force suffisante pour nous arrêter, et s'il n'existait pas d'autre voie, nous n'aurions plus qu'à marcher de l'avant. C'est une contrée intéressante dont j'aimerais à connaître le peuple et le roi. Mais le voyage serait long."

" En résumé, la route la plus courte est celle du lac Victoria et Kavirondo, mais il faut compter avec les Ouaganda; vient ensuite celle de l'Ankori et du Karagoué, mais avec les Ouanga-mburi et les Ouaganda réunis; la plus longue est celle du Rouanda." (Stanley, 1890 : 328-329)

2. Les tentatives arabes vues à travers les sources missionnaires

Les sources missionnaires sont essentiellement composées des rapports des postes du Tanganyika qui ne font état - et encore indirectement - que de la situation sur la frontière sud-ouest du Rwanda. Comme sur la Kagéra, il semblerait qu'il y ait eu de nombreuses tentatives musulmanes visant à pénétrer au Kinyaga (9) mais qui, se traduisirent toutes par des échecs. Cependant, à la différence de ce qui se passait au

Gisaka ou au Mubali (10), les expéditions arabo-swahili vers le sud-ouest du Rwanda ont souvent pris l'allure de véritables entreprises militaires.

Le journal du poste de Kibangu contient entre 1884 et 1890 plusieurs références au sujet qui nous préoccupe : nous en citerons trois :

- 12 novembre 1884 : "L'Arabe Mohamed bin Kalhan (11) vient nous faire visite ... il cherche à s'ouvrir une route au nord du lac vers le pays encore inexploré de Rouanda" (12)
- 13 août 1886 : "Visite de Rumaliza ... il se considère comme le grand chef de tous les pays situés au nord et au nord-ouest du Tanganyika ... lui-même va maintenant à l'Ouvira et à Rouanda, près du lac Kivu ..." (13)
- 26 février 1890 : "On nous dit que Rumaliza veut aller tenter fortune dans le Rouanda où il a déjà été battu 2 fois ..." (14)

La chronique trimestrielle reprenant de larges extraits du Diaire de ce même poste de Kibanga fait référence à d'autres expéditions organisées par Rumaliza en 1891 et 1892.

En 1900, Monseigneur Hirth peut écrire :

" Il nous paraît depuis longtemps de pénétrer enfin dans l'extrême ouest du vicariat ; il y a là un royaume jusqu'à ce jour complètement isolé et fermé à tous les étrangers. Les musulmans même à la recherche de l'ivoire et des esclaves n'ont jamais pu y entrer : c'est le pays du Rwanda " (15).

D'après ces textes, et en dépit de ce que l'on pourrait considérer provisoirement comme une vantardise de Rumaliza concernant ses voyages au Rwanda (texte du 13 août 1886), la situation sur la frontière du Kinyaga était en 1890 semblable à celle qui régnait sur la frontière orientale : le royaume du Rwanda avait à cet-

te date réussi à préserver son intégrité.

Est-ce à dire qu'aucun contact n'avait lieu ? (16) Le R^p Pagès écrit que Rwabugiri avait une résidence à Nyamashoke, sur le lac Kivu, où il reçut plusieurs fois des noirs islamisés venus du sud pour tenter d'obtenir du souverain l'autorisation de commercer au Rwanda. Il dresse même la liste des présents offerts au souverain par Rumaliza. (Pagès, 1933 : 160-164).

Le R^p Schumacher affirme que sous le règne de Rwabugiri, des commerçants originaires du Bujinja venaient au Bugoyi pour y échanger des étoffes contre de l'ivoire (Schumacher, 1958 : 758).

3. Les tentatives arabes vues par von Götzen

Dans son livre (17), le comte von Götzen rapporte les dires de son interprète, Tofik qui accompagna Rumaliza lors de sa remontée de la plaine de la Ruzizi vers le Rwanda. Il écrit que le célèbre traitant avait réussi à s'attirer les bonnes grâces de Rwabugiri à l'aide de cadeaux judicieusement choisis mais que, finalement, il se brouilla avec lui provoquant ainsi des combats dans lesquels les musulmans furent vaincus ce qui poussa Rumaliza à renoncer à ses visées sur le Rwanda (cité par Marissal, 1976 : 433).

Est-ce à l'un de ces combats que fait allusion Kagame lorsqu'il parle de l'affrontement victorieux pour les milices du Rwanda qui aurait eu lieu au Kinyaga ? Un poème exalte en effet la déroute de chasseurs d'esclaves vêtus d'étoffes et armés de fusils et décrits comme "ceux qui combattent avec des manches de houe dégageant de la fumée" (Kagame, 1950 : 7-9).

II. Bilan des tentatives musulmanes

Pour tenter de cerner la période exacte de pression musulmane sur les frontières du Rwanda, il paraît nécessaire de revenir sur certaines dates.

- 1889 : Stanley ne signale aucun commerce entre les Arabes du Karagwe et le Rwanda et ce, malgré de nombreuses tentatives d'Hamed et de ses coreligionnaires (Stanley, 1890).
- 1892 : Le Diaire de Kibanga mentionne les tentatives de Rumaliza vers le Kinyaga (Marissal, 1976 : 433).

- 1895 : Le Diaire de la Mission d'Ushirambo signale que : "de nombreux Basembwe sont de retour du Ruanda où ils étaient allés acheter de l'ivoire. La guerre les a fait sortir plus tôt qu'ils n'auraient voulu. En effet, Ruwugili a réuni toutes ses armées pour se jeter sur le Nkole ..."
(18)

- 1898 : Sous la plume du R^r Brard nous pouvons lire dans le Diaire de ND de Lourdes que ".... chaque semaine il arrive au Ruanda une ou plusieurs caravanes d'esclaves ou de chèvres" (19)

Le Rwanda s'est-il ouvert de lui-même aux musulmans ou bien ces derniers ont-ils profité de la pénétration allemande à partir de 1896 pour entrer dans un royaume qui leur était jusque-là resté fermé? Le pasteur Johanssen a un avis précis sur ce point :

" Le *Sukhili* de la côte et le commerçant hindou, l'*Askari* du Soudan et l'Arabe qui enseigne le Coran suivent partout les fonctionnaires de la puissance coloniale, et c'est ainsi que les postes du gouvernement deviennent des bastions de l'Islam. Aucune communauté musulmane n'existait au Ruanda avant la domination allemande. Sous l'étendard allemand, l'Islam gagne tous les jours du terrain." (Johanssen, 1915 : 203)

Si des Arabes ont pu commencer et voyager à l'intérieur du Rwanda, ils n'ont pu le faire qu'après 1892. Pour quelles raisons?

En 1889 Stanley constate que les Arabes ne peuvent entrer au Rwanda et en 1892, le Diaire de Kibanga signa-

le que Rumaliza va tenter encore une fois de pénétrer au Kinyaga, ce qui sous-entendrait que ses précédentes tentatives auraient échoué. De plus, il semblerait que jusqu'au dernier passage de Stanley tout au moins (20), l'interdit se soit également appliqué aux noirs islamisés, avant-garde des zanzibarites. En effet, si leur entrée avait été autorisée au Rwanda, les informateurs arabes de Stanley auraient été en mesure de lui donner des précisions et des descriptions du pays.

Les sources missionnaires semblent indiquer que le commerce des esclaves vers l'abozaki et l'Océan Indien et donc l'établissement de liens concrets entre les Arabes (ou leurs agents noirs islamisés) et des correspondants au Rwanda serait apparu dans la dernière décennie du XIX^{ème} siècle :

- 1895 : "Les esclaves s'échangent au Ruanda contre 3 ou 4 brasses de cotonnades." (21)

- 1899 : "Les esclaves du commerce sortent toutes du Ruanda. Les femmes seules sont l'objet de ce honteux trafic. On les rencontre par troupeaux de dix, vingt et plus en vente sur les marchés." (22)

- 1900 : "... Les marchands d'esclaves ont trouvé il y a quelques années le chemin de ce pays, et ceux qui gouvernent sont assez dépravés de leur côté pour vendre pour quelques brasses d'étoffes les jeunes enfants, les filles surtout." (23)

Un problème mérite d'être soulevé qui est celui de l'entrée des produits arabes au Rwanda, car les sources, les traditions et les fouilles archéologiques (24) semblent indiquer que les articles franchissaient tout de même la Kagéra (25).

Avant la dernière décennie du XIX^{ème} siècle et sans doute avant 1894-1895, le Rwanda expansionniste avait fermé ses frontières orientales et sud-occidentales là où la pression musulmane se faisait sentir. Cependant, traditionnellement, ce royaume entretenait

des rapports politiques avec les états d'outre Kagera et surtout avec le Karagwe.

Les liens avec ce dernier royaume remontent d'ailleurs au XVIème siècle depuis le mariage de Karemera I Ndagara du Karagwe avec Nyabunyana fille de Yuh I Gahima du Rwanda (26). Ces liens d'ordre dynastique furent renforcés au début du XVIIème siècle lorsque Ndahiro II Cyamatare du Rwanda (27) inquiet des menaces de Ntsibura I du Bushi décida de mettre son fils Ndoli à l'abri en l'envoyant au Karagwe chez Karemera II Ndagara. Les excellents rapports entretenus par les deux royaumes débouchèrent sur des accords en vertu desquels aucun monarque rwandais ne ferait jamais la guerre au Karagwe dont le souverain devenait de plus le Conseiller extraordinaire du Mwami du Rwanda (Kagame : 1972, 85-98).

Dans ces conditions, il est tout-à-fait probable que le Karagwe, voie de passage des articles de traite puis des Zanzibarites en route vers le Buganda ait cherché à faire bénéficier son puissant voisin et ami des produits étrangers qu'il se procurait contre de l'ivoire. En d'autres termes, l'on peut penser que le Rwanda entretenait des rapports avec ses voisins de l'est. De ces rapports fondés sur des liens dynastiques ou sur de simples relations de bon voisinage résultaient des échanges de cadeaux. De plus, à partir du règne de Rwabugiri, les commerçants arabes installés sur la rive est de la Kagera et désireux de commercer dans le Rwanda multipliaient les présents destinés à influencer le souverain dans le sens de l'ouverture de la frontière.

Il ne faudrait donc pas envisager la présence de produits ou d'articles étrangers au Rwanda comme la manifestation d'une vitalité commerciale orientée vers l'est.

Conclusion :

En 1977, nous écrivions :

" Avant les dernières années du XIXème siècle

les relations commerciales entre le Rwanda et l'extérieur étaient limitées à des échanges néguliers et permanents axés vers le nord et vers l'ouest. De Katwe était importé du sel; du Bushi, des houes et des bracelets, toutes ces marchandises étant troquées contre le bétail abondant au Rwanda. Vers l'est, le royaume était fermé aux échanges, ce qui interdisait tout contact avec le monde commercial est-africain; cependant, vers 1890, le Rwanda commence à entrebâiller sa frontière orientale. Les négociations en sont connues, mais nous pouvons supposer que l'attitude pour les produits étrangers en fut la cause principale." (Lugan, 1977 a : 237).

Dans le même article, nous appuyant sur des enquêtes orales, nous proposons l'idée que la pénétration musulmane aurait débuté au Rwanda vers 1895 (Lugan, 1977 a : 238-239).

Aujourd'hui, nous ne pouvons que confirmer cette idée. La rédaction achevée d'un second article dans lequel nous traitons de l'esclavage au Rwanda nous engage à camper fermement sur cette position.

Bernard LUGAN

NOTES

- (1) La première caravane zanzibarite arrive à la cour du Buganda en 1844.
- (2) plus exactement du Bujiji, un des royaumes formant le Buha.
- (3) Tout au moins le Burundi non riverain du lac Tanganyika.
- (4) voir à ce sujet les publications de Marissal.
- (5) les premiers missionnaires entrent au Rwanda en 1900. Voir à ce sujet la description de la première caravane faite par Mgr Hirth et citée

- intégralement dans Lugan (1980 a)
- (6) Arabes, Zanzibarites, Swahili, etc...
- (7) Pour l'étude du commerce arabe en Afrique Orientale et inter-lacustre nous renvoyons à Renault (1971) et à Marissal (1978 a)
- (8) Notre intention n'étant pas d'entrecroiser la controverse concernant les généalogies royales du Rwanda nous signalons simplement que, selon la chronologie établie par Kagame (1959) et basée sur la moyenne de 33 ans par génération, Kigiri IV Rwabugiri aurait régné de 1853 à 1895. La chronologie de la liste dynastique établie par Vansina (1962) diffère sensiblement de la précédente et donne 1860 (+ 5) à 1895 pour le règne de ce monarque .
- (9) province du Rwanda.
- (10) idem.
- (11) Rumaliza.
- (12) Chronique Trimestrielle de la Société des Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique (CTSMNDA), poste de Kibanga, 2^e Trimestre 1885.
- (13) CTSMNDA, Kibanga 2^e trimestre 1887.
- (14) CTSMNDA, Kibanga, 1890.
- (15) Archives de la maison généralice des Pères Blancs, Rome, Chemise 6 "Rapports divers". Rapport de Mgr Hirth à Rome, folio 095304, Katoko 25 février 1900.
- (16) Kagame écrit, en contradiction avec les sources missionnaires que Rumaliza ne chercha pas à pénétrer au Rwanda. (Renault, 1971 : 327).
- (17) Durch Afrika von ost nach west.
- (18) Chronique Trimestrielle de la Société des Missionnaires d'Afrique (CTSMA), n° X, 1894-95, Diaire de ND Auxiliatrice d'Ushirambo, p. 512.

- (19) Archives de la Maison Généralice des Pères Blancs, Rome : Série I, n° 98, Nyanza Méridional, chemise Brard, ND de Lourdes, USUI, 19 mars 1898.
- (20) 1869
- (21) CTSM, n° X, Diaire de ND Auxiliatrice d'Ushirambo, 15 février 1895.
- (22) CTSM, 2^e Trimestre 1899, Diaire de ND de Lourdes, 1 mars 1899.
- (23) Archives de la Maison Généralice des Pères Blancs. Dossiers Correspondance de Mgr Hirth. Lettre à sa tante et à sa mère. Marienberg, 2 janvier 1901.
- (24) Nous ne mentionnons que pour mémoire, les objets faisant partie du trésor de Rwabugiri, la nomination du chef du Gihunya au Gisaka chargé de centraliser les produits étrangers ou les fouilles faites par Van Noten (1972) qui ont permis d'exhumer des perles asiatiques ou européennes du XVIII^e siècle.
- (25) Certainement pas en grandes quantités et nous n'en voulons pour preuve que les photos prises par les premiers voyageurs vers 1900, à un moment donc où le Rwanda s'est ouvert au commerce arabe, et qui nous montrent qu'à Nyanza, par exemple, rares sont les personnages vêtus de pagens de cotonnade.
- (26) Kagame : 1444-1477; Vansina 1552(+14)-1576(+16)
- (27) Kagame : 1477-1510; Vansina 1576(+16)-1600(+18).

LE DICTIONNAIRE RWANDAIS-FRANCAIS DE L'INRS

TROISIEME ET DERNIERE REDACTION

En 1977 déjà, dans son numéro 60, DIALOGUE faisait paraître un article signé par C. RUGAMBA qui faisait le point sur l'état d'avancement de la rédaction du dictionnaire rwandaï-français de l'INRS dont les travaux ont débuté en 1959. En conclusion de son article, M. RUGAMBA prévoyait alors que cet ouvrage aurait pu paraître à la fin de 1982.

M. COUPEZ qui est la cheville ouvrière de ce monument linguistique nous dit aujourd'hui qu'il faudrait compter encore deux bonnes années de travail minutieux avant que l'ouvrage ne soit remis aux imprimeurs.

Où là peut-être aurons-nous vu paraître la rédaction du dictionnaire du P. Van Overeschelde qui tiendrait compte de la recherche linguistique effectuée à l'INRS. Dans un prochain numéro, le P. Irénée Jacob qui est chargé de cette révision nous dira ce qu'il en est.

DIALOGUE remercie M. COUPEZ de nous donner aujourd'hui cette information qui sera appréciée des lecteurs.

VINGT-CINQ MILLE MOTS

La troisième et dernière rédaction du dictionnaire rwandaï-français de l'INRS (Institut National de Recherche Scientifique à Butare) s'achèvera avec la présente année. Elle comportera environ 6.000 pages de dactylographie en format folio, 25.000 mots et plus de 100.000 unités de sens, compte tenu que la plupart des mots ont plus d'un sens général et prennent de surplús des sens particuliers dans les locutions, dites aussi expressions idiomatiques.

Il s'agit d'un dictionnaire fondamental, comme l'est pour le français le Robert (1951 sq, 6 volumes), dont le grand public ne connaît que les versions abrégées, c'est-à-dire le Petit Robert (1976, 1 volume) et le Micro Robert (1971, 1 volume). En tant que tel, il rassemble toute l'information accessible, sans en privilégier ou en écarter une part quelconque. Sans doute n'atteindra-t-il pas les dimensions du Robert, qui s'appuie sur une tradition lexicographique multiséculaire et se fonde sur une documentation écrite illimitée. Axé sur la tradition orale, le dictionnaire rwandaï exige la mise au point de méthodes de récolte originales, marquées par l'empirisme.

Sa rédaction a constamment affronté l'inconnu, à commencer par le principe des définitions en langue rwandaïse, dont il n'existait pas de modèle antérieur. L'obstacle le plus important auquel il se soit heurté, et qui n'est pas entièrement levé, réside dans les lacunes que présente la connaissance du milieu rwandaïse traditionnel. Le Rwanda est pourtant dans l'ensemble un des pays les mieux étudiés de l'Afrique Intertropicale. Dès les débuts de la période coloniale, il a attiré d'éminents chercheurs et, à partir de 1950, l'IRSAC (Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale), relayé en 1965 par l'INRS, a accumulé des connaissances multiples et approfondies.

C'est ainsi que dans des domaines tels que la botanique, la zoologie, la sociologie, l'histoire, la littérature, on a disposé pour la lexicographie d'excellents travaux dès le départ.

Il n'en reste pas moins que des enquêtes originales ont dû être menées dans de multiples secteurs, où elles ont parfois engendré des publications propres, par exemple sur le vocabulaire du culte de Ryangombe (S. Bizimana), sur le jeu de godets, appelé en rwandais igisoro (A. Coupeux et V. Benda; S. Bizimana), sur le jeu de cartes (G. Kwabukumba), qui, si récent qu'il soit, a déjà son lexique. Il y a malgré tout bien de secteurs où, faute d'ouvrages de référence, certains détails de définitions resteront dans le vague.

Le plan est conçu de manière à combiner les caractéristiques d'un dictionnaire monolingue rwandais avec celles d'un dictionnaire bilingue français-rwandais. Chaque sens est défini en rwandais, puis traduit en français et suivi d'exemples rwandais, eux-mêmes accompagnés d'une traduction française. La coordination des sens, dont il sera question plus loin, repose sur des mots-guides rwandais qui sont repris séparément dans un index français.

UNE MORPHOLOGIE COMPLEXE

On s'étonnera peut-être d'apprendre que le nombre de 25.000 mots est le fruit d'une sélection rigoureuse, sans laquelle il aurait été multiplié par dix ou cent sans accroître pour autant l'information. C'est que la morphologie de langue rwandaise, une des plus complexes du monde, comporte de multiples mécanismes réguliers qui permettent à partir d'un mot quelconque d'en dériver une quantité d'autres. En voici un exemple :

-h'ing-	"cultiver"
-ish-	"faire cultiver"
-an-	"cultiver ensemble"
-ir-	"cultiver pour"
-w-	"être cultivé"
-an-w-	"être cultivé ensemble"
-ir-w-	"être cultivé pour"
etc.	

Le radical verbal et chacun de ses dérivés verbaux se prêtent à leur tour à la formation régulière de noms dérivés, p. ex.

a-ba-hing-yi	abahinzi	"cultivateur"
i-	-a	ihinga
i-mi	-ir-e-T ⁽¹⁾	imhingire
a-ba-hing-an-yi	abahinganyi	"la manière de cultiver"
i-	-a	ihingana
		"ceux qui cultivent ensemble"
i-mi-	-ir-e-T ⁽¹⁾	imhinganiye
		"la manière de cultiver ensemble"

Ce genre de mots dérivés est écarté du dictionnaire pour autant qu'il ne s'y présente aucune irrégularité de forme ou de sens. Dès qu'une irrégularité apparaît, le dérivé entre dans le dictionnaire, par exemple dans le cas suivant :

-gend-		"marcher, voyager"
a-ba-	-yi	abagenzi
		sens régulier : marcheurs, voyageurs
		sens lexicalisé : compagnons.

On aura noté dans les exemples abahinzi et abagenzi un phénomène qui engendre une des difficultés majeures de la langue rwandaise, comme d'ailleurs des langues bantoues en général. Il s'agit des changements de forme que les contacts réciproques entraînent dans les morphèmes, éléments dont sont formés les mots.

La qualité du dictionnaire et son accessibilité sont étroitement tributaires de la coordination des données, tant sur le plan de la forme que sur celui du sens. La coordination formelle établit une relation réciproque entre les formes qui ont des radicaux en commun. Bien qu'il écarte, selon les principes exposés ci-dessus, la majorité des dérivés en renvoyant à la grammaire, le dictionnaire inclut un nombre élevé des dérivés irréguliers : dans les cas extrêmes, un radical verbal en engendre plus d'une centaine. Chaque rubrique se termine par un paragraphe consacré à la coordination formelle. Soit par exemple la radical verbal -het- "courber" et son dérivé nominal -heto- (umuheto, imiheto) (2). Le renvoi réciproque sera fait comme suit :

Un dérivé sert souvent de base à un autre dérivé. La coordination formelle s'établit alors entre les niveaux de dérivation contigus. Il y a par exemple un substantif -nyamuheto 1,3 (umunyamuheto, abanyamuheto=archer) qui est dérivé de -heto 3 par addition d'un préfixe "formatif" -nya-. On ne fera pas de renvoi direct de -het- à nyamuheto 1, mais on procédera comme suit :

Un problème particulier se pose lorsque plusieurs dérivés partent d'un radical déficient qui n'apparaît pas en dehors d'eux, comme dans l'exemple suivant :

Le radical est *-zi-*, l'asérisque indiquant sa défectivité. Le dictionnaire pose dans pareil cas un signe spécial C, signifiant "co-dérivés" et présente la série complète avec le premier qui vient dans l'ordre alphabétique. On aura donc

La coordination sémantique est plus complexe et, par définition, moins objective que la formelle. Il est aussi indispensable d'y recourir que chimérique d'en épuiser les possibilités. Elle recourt aux notions complémentaires de champ sémantique et de trait sémantique. Si l'on prend par exemple le substantif "wanda-nsi classe 7 (içy^{nsi}) "pot à lait en bois", son sens peut lors d'une première opération s'analyser en trois unités : pot, lait, bois. Chacune des ces

Un dérivé sert souvent de base à un autre dérivé. La coordination formelle s'établit alors entre les niveaux de dérivation contigus. Il y a par exemple un substantif -nyamuheto 1,3 (umunyamuheto, abanyamuheto= archer) qui est dérivé de -heto 3 par addition d'un préfixe "formatif" -nya-. On ne fera pas de renvoi direct de -het- à nyamuheto 1, mais on procédera comme suit :

-heto 3,4 -nyamuheto 1,2

.. R -het-. D -nyamuheto 1 .. R -heto 3

Un problème particulier se pose lorsque plusieurs dérivés partent d'un radical défectif qui n'apparaît pas en dehors d'eux, comme dans l'exemple suivant :

-zàm- "être enterré"

-zìk- "enterrer"

-zùk- "être déterré; ressusciter"

-zür- "retirer du sol"

Le radical est -zi-, l'astérisque indiquant sa défektivité. Le dictionnaire pose dans pareil cas un signe spécial C, signifiant "co-dérivés" et présente la série complète avec le premier qui vient dans l'ordre alphabétique. On aura donc :

-zàm- -zìk-

.. C -zìk-, -zùk-, -zür- .. C -zàm-

-zùk- -zür-

.. C -zàm- .. C -zàm-

La coordination sémantique est plus complexe et, par définition, moins objective que la formelle. Il est aussi indispensable d'y recourir que chimérique d'en épuiser les possibilités. Elle recourt aux notions complémentaires de champ sémantique et de trait sémantique. Si l'on prend par exemple le substantif Rwanda -ànsi classe 7 (icyànsi) "pot à lait en bois", son sens peut lors d'une première opération s'analyser en trois unités : pot, lait, bois. Chacune des ces

unités sémantiques en rejoint d'autres, avec lesquelles elle forme un champ sémantique : ce pot s'associe à d'autres pots; le lait, à d'autres aliments; le bois, à d'autres matériaux travaillés par l'homme. Mais en se basant sur d'autres traits sémantiques, on peut associer le lait à d'autres liquides, le bois à l'arbre, etc. Il n'y a pas un corpus de traits sémantiques universels au moyen duquel on pourrait organiser le lexique d'une langue quelconque dans un ensemble de champs sémantiques prévisibles. Dans l'infini des traits sémantiques possibles, le lexicographe choisit ceux qui lui paraissent les plus significatifs pour la langue décrite.

MAXIMUM D'INFORMATION ET MINIMUM D'ESPACE

C'est dans la phase finale de la rédaction que la coordination sémantique atteint sa pleine efficacité. Tandis que la coordination formelle s'élabore progressivement, au fil de l'acquisition des données, la confrontation sémantique des sens ne se justifie que lorsque ceux-ci sont connus avec précision, sans quoi elle s'expose à être constamment remise en question. On peut certes en cours de route relever les synonymes, les antonymes, les corrélations les plus évidentes, mais ce ne sont là que des éléments isolés qui esquissent à peine la tâche finale. Celle-ci va conférer au dictionnaire la dimension "analogique", au sens qu'emploie P. Robert dans l'intitulé de son "Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française". Chaque définition est formulée de manière à rendre compte de tous les traits sémantiques par lesquels le sens s'oppose à d'autres, et chaque mot est situé par des renvois dans ses champs sémantiques. La description subit alors en qualité un progrès qui constitue une véritable mutation.

Ainsi donc le dictionnaire rassemble un maximum d'information en un minimum d'espace. Le jeu d'abstractions et de conventions auquel il recourt à cet effet en rend l'accès difficile au lecteur qui n'a pas de formation linguistique. Il est destiné non pas au grand

public, mais aux spécialistes du langage, parmi lesquels certains y puiseront la matière de dictionnaires plus simples, adaptés à différents publics. Déjà avant l'achèvement, des copies des versions provisoires ont été communiquées à cet effet au Bureau pédagogique de l'Enseignement secondaire et au CELA (Centre d'étude des langues africaines), où le R.P. I. Jacob compte réaliser un dictionnaire de vulgarisation à l'intention de ceux qui s'intéressent à la langue rwandaise. Nous poursuivons ainsi une politique de collaboration qui avait permis à un missionnaire de l'Eglise Presbytérienne, C. Overdulve, d'utiliser, pour son excellent manuel destiné aux étrangers "Pour apprendre la langue rwanda" (1975), des versions provisoires de la grammaire avant que celle-ci fût publiée.

HISTOIRE D'UNE OEUVRE

Il nous reste à faire l'histoire du travail. Créée en 1952, le Département de linguistique a fonctionné sans interruption jusqu'à ce jour. Ses premières années ont été centrées sur la recherche grammaticale et sur la recolle de textes traditionnels illustrant la gamme des styles. En 1959 commencent les travaux d'approche d'un dictionnaire : concentration des listes existantes, puis organisation de celles-ci dans le cadre d'un fichier systématique qui comportait, à la fin de 1963, environ 10.000 unités. Il s'agissait moins à cette époque de préparer un texte que d'établir une méthode de recherche.

La première convention belgo-rwandaise relative à l'INRS, conclue pour 12 ans (1965-1976), offrit l'occasion d'appliquer la méthode. On élaborait un plan qui devait permettre de réaliser le travail dans le cadre de cette convention. Son aspect essentiel était la formation d'une équipe de recherche comportant une dizaine de collaborateurs rwandais, avec la perspective d'inclure rapidement parmi eux des chercheurs universitaires, compte tenu de la création en 1963 de l'Université Nationale du Rwanda (UNR).

Nous avions recruté, en 1952 et 1963 respectivement, deux collaborateurs non universitaires, T. Kamanzi et S. Bizimana, qui avaient rapidement acquis dans le Département même une formation de niveau universitaire, et qui ont d'ailleurs dans la suite assuré des tâches partielles d'enseignement à l'Université. Nous espérons donc compléter l'équipe avec les éléments de la même qualité. Hélas il ne nous fut plus possible d'en trouver un seul. La fonction publique engageait pour l'administration et l'enseignement tous les candidats potentiels. Seul le gouvernement aurait pu nous aider. Les quelques collaborateurs que nous réussîmes néanmoins à engager ne purent accomplir que des tâches de récolte faciles, de sorte que la recherche proprement dite reposa sur trois personnes, Kamanzi, Bizimana et nous-mêmes. D'autre part, bien que des propositions concrètes lui eussent été présentées dès 1965, ce n'est qu'en 1978 que l'UNR ouvrit une licence consacrée partiellement à la langue nationale.

D'autres difficultés surgirent en cours de route. En 1972, T. Kamanzi quitta le Rwanda. L'INRS ne reçut son statut officiel qu'en 1981. L'incertitude qui de ce fait ne cessa de planer sur l'avenir du personnel découragea celui-ci. En 1976, à la fin de la convention belgo-rwandaise, le seul collaborateur de recherche resté au poste était S. Bizimana. A un rythme réduit par rapport aux estimations initiales, les travaux n'en avaient moins progressé. On disposait alors d'une première rédaction couvrant environ 3.000 pages. La seconde convention belgo-rwandaise (1976-1988) prolongea de six ans le délai d'exécution. Grâce à l'appui du directeur de l'INRS, M. C. Rugamba, on put recruter, dans le cadre d'un budget restreint, trois nouveaux collaborateurs. Une seconde rédaction de 4.500 pages, incluant les suppléments récoltés pendant la réalisation de la première ainsi que des améliorations techniques résultant de l'expérience acquise, s'acheva en 1980. Simultanément, en préparation de la version finale, on avait réalisé deux fichiers sémantiques, l'un basé sur les définitions rwandaises, l'autre sur les traductions françaises.

C'est dans le courant de cette même année qu'apparut un progrès décisif. Trois collaborateurs universitaires, deux rwandais et un belge, vinrent renforcer l'équipe, en partie grâce à un subside accordé par l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT, Paris). Le rythme et la qualité du travail subirent en 1981 un accroissement spectaculaire, confirmant ainsi de manière rétrospective les estimations initiales de 1965. A la fin de 1982, la troisième et dernière rédaction, incluant la dimension analogique et couvrant environ 6.000 pages, sera achevée.

Encore restera-t-il à la parachever. Il faudra contrôler plus de 100.000 références croisées, constamment bouleversées par les retouches successives de la rédaction. Le relecture systématique du texte révélera inévitablement des incertitudes et des lacunes. Il serait nécessaire d'adjoindre des dessins à la description des objets traditionnels. La dactylographie finale exigera un contrôle minutieux. Bref, l'équipe actuelle devrait encore travailler pendant deux ans à temps plein. Puissent les circonstances lui en donner l'occasion !

A. COUPEZ

NOTES

- (1) Le signe T désigne des règles de tonalité qui jouent un rôle dans la formation du mot, et qui sont trop complexes pour être précisées ici.
- (2) La désignation de classe d'accord se fait dans les 450 langues bantoues selon les conventions établies au milieu du 19e par Bleek. Il n'est pas opportun de s'en écarter pour suivre des initiatives individuelles fondées sur l'ignorance de leurs auteurs.

Actualités Rwandaises

DU SYNDICALISME AU RWANDA

Au moment où l'on parle au Rwanda de syndicat, DIALOGUE a recueilli quelques informations. Accompagnées de quelques interrogations, elles ne manqueront pas d'intéresser quelques-uns de nos lecteurs.

ANTECEDENTS

Avant l'indépendance déjà, en 1961, existait au Rwanda un "bureau" connu sous le sigle CGTR "Confédération Générale des Travailleurs au Rwanda". Cet embryon de syndicat était alors parrainé par la Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB). Ses statuts ne furent pas agréés par les autorités de la tutelle.

Dans les années qui suivirent l'indépendance, de 1964 à 1965, deux grandes Confédérations Ouvrières rivales - la CISO (Confédération Internationale des Syndicats Libres) et la CISC (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens) connus aujourd'hui sous le sigle "CMT" (Confédération Mondiale du Travail) tentèrent chacune pour leur compte de regrouper les travailleurs rwandais. La première n'eut guère de succès: la seconde parvint à mettre sur pied un bureau exécutif dont faisaient alors partie une vingtaine d'animateurs syndicaux. Ce fut le SISR (Syndicat Interprofessionnel des Travailleurs Rwandais).

Ce bureau se choisit un permanent. La CMT accepta de soutenir financièrement l'organisation naissante. Des séminaires de formation furent organisés à l'intention de ce petit groupe d'animateurs: à Kicukiro en 1967, à Murambi en 1968, à Murambi en 1971 et à Muhima en 1975. Le Ministère de la Fonction Publique

et de l'Emploi était informé de ces initiatives et participait à leur encadrement.

Des difficultés sérieuses sur le plan de la gestion des fonds alloués par les Centales Syndicales étrangères devaient assombrir le développement du SISR. De même, la réalisation d'un projet d'une Centrale d'Education et de Coopération des Travailleurs pour le Développement (CECOTRAD) devait amener des dissensions au sein du Bureau Exécutif. Ces difficultés toutefois n'entraînèrent pas la disparition du Bureau Exécutif du SISR.

LA LEGISLATION

Parallèlement à ces tentatives, l'Etat Rwandais entreprenait de mettre sur pied un appareil législatif attribuant aux syndicats une place dans la vie nationale.

a) La loi du 28 février 1967, appelée Code du Travail.

Dans son titre II, la Loi reconnaît l'existence d'organisations professionnelles qui ont pour objet l'étude et la défense des intérêts sociaux et économiques des travailleurs. Des syndicats peuvent exister. On peut y adhérer en toute liberté. Leurs statuts cependant doivent être reconnus par le Ministère qui a le travail dans ses attributions. Ces syndicats peuvent aussi se fédérer en unions nationales et être affiliées à des organisations internationales.

b) La Constitution du 20 décembre 1978. Trois articles définissent les droits et les devoirs des travailleurs, et en partant, délimitent la liberté syndicale. L'article 30 reconnaît à chacun le droit au travail, au choix de son travail et à des conditions de travail équitables et satisfaisantes. L'article 31 - important pour ce qui nous concerne - reconnaît à tout travailleur le droit de "défendre des droits par l'action syndicale" et l'article 32 reconnaît le droit de grève, sauf pour les agents des services publics (art. 32).

LE MRND ET LES SYNDICATS

Dès sa fondation, le MRND s'est préoccupé de la question syndicale. Le Manifeste et les Statuts du 5 juillet 1975 précisent que les organisations syndicales seront encouragées. Elles doivent avoir comme objectif la défense des intérêts fondamentaux des employés et l'incitation à une plus grande production.

Le troisième Congrès du MRND devait préciser dans une de ses recommandations ses intentions sur le syndicalisme. Des directives plus précises encore devaient être fournies par le Comité Central du MRND. Elles vont toutes dans un sens unique : elles plaident pour l'existence au Rwanda d'une seule centrale syndicale organisée par secteurs d'activités et intégrée dans le MRND.

Cette centrale unique aurait à sa tête un "comité national de coordination syndicale", élu par les travailleurs eux-mêmes. Mais le Secrétaire Général du MRND devrait donner son accord pour leur nomination. Les statuts de la Centrale Syndicale devraient être eux aussi approuvés par le MRND (Comité Central).

LA MISSION DE LA CONFEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS

Au cours des premiers mois de l'année 1981, une mission conduite par M. R. D'Hondt, secrétaire général de la Confédération belge des syndicats chrétiens se rend au Rwanda, à la demande du MRND, dans le but de soutenir la constitution de la Centrale Syndicale prévue.

Il promet une assistance en finance et en personnel pour la tenue de séminaires qui devraient avoir lieu au cours de l'année 1982. Ces séminaires devraient recruter le maximum d'anciens syndicalistes ainsi que des anciens dirigeants de la JOC. Il est prévu aussi que des stagiaires syndicalistes puissent être reçus en Belgique dans le but de poursuivre leur formation. La mission belge a été impressionnée, semble-t-il, par le niveau de responsabilité des dirigeants actuels du SITR qu'elle juge parfaitement capable de débiter une organisation syndicale sérieuse.

DES QUESTIONS QUI DEMEURENT

1. La création de syndicats destinés à la défense et aussi à la formation des travailleurs rwandais est certainement une étape importante sur le chemin qui conduit à la "démocratie sociale". Espérons que le futur syndicat ne prendra pas seulement la défense des catégories "élevées" de travailleurs, mais veillera à la promotion des travailleurs sous-prolétariés, comme les employés de maison, les boys-chauffeurs, etc... Il faut éviter que les avantages syndicaux soient récupérés par une classe déjà privilégiée au détriment de ceux qui auraient réellement besoin d'être protégés.

2. L'idée de créer une centrale unique, intégrée de surcroît au MRND peut faire craindre pour la liberté syndicale... Le Code du Travail acceptait la possibilité de plusieurs centrales syndicales concurrentes proposées au choix du travailleur. Un syndicat national unique sera toujours tenté de s'aligner sur les directives officielles : ses dirigeants risquent de n'être que des fonctionnaires gouvernementaux et non pas des porte-paroles de la classe ouvrière, de la base. D'autant plus que leur nomination devra recevoir l'agrément des autorités du MRND. La sclérose, la bureaucratie et l'inertie menacent en général ce genre d'associations, trop liées au pouvoir. Les masses n'y font pas confiance et les cotisations syndicales sont perçues comme de nouvelles taxes arbitraires dont on ne voit ni le sens, ni l'utilisation. Les syndicalistes rwandais ont-ils suffisamment médité sur l'échec des syndicats nationaux polonais intégrés au parti unique ? Pour ne citer que ceux-là ! Il n'y a pas de vraie défense des travailleurs sans liberté d'action et d'opinion de la part des travailleurs eux-mêmes !

3. On peut s'interroger aussi sur les différentes modalités d'intervention du syndicat dans le privé et dans le public. Trop lié au pouvoir, sans possibilité de recourir à la grève, quel sera l'impact du syndicat chez les fonctionnaires de l'Etat ? Ces limitations pourraient entraîner par contre une surrenchère de revendications dans le secteur privé où le droit de grève est toléré.

DIALOGUE



LA JOC PANAFRICAINNE A LA CROISEE DES CHEMINS

Du 15 au 28 mai 1982, les dirigeants de la JOC en Afrique ont tenu un séminaire à Kigali qui regroupait les représentants de plus de dix pays africains, francophones et anglophones.

Nous sommes reconnaissants à Monsieur P. Ransoni, président de la JOC rwandaise de nous en faire le compte-rendu.

N.D.L.R.

UNE LITANIE DE MISERES

Les dirigeants des mouvements nationaux de la JOC en Afrique ont pu échanger à Kigali pendant deux semaines (15/28 mai 1982) leurs riches expériences sur les réalités des jeunes travailleurs africains ainsi que sur le mouvement ouvrier en général dans le continent.

Centré sur la "libération pour le développement", ce séminaire de formation a été une occasion d'étaler une fois de plus les dures réalités d'une Afrique à économie extravertie et les fâcheuses conséquences de cette situation sur la classe ouvrière.

En Afrique du Sud, a déclaré un délégué de la JOC Sud-africaine, de nombreux jeunes travailleurs emploient près de 3 heures chaque matin pour arriver sur les chantiers de travail. De même le soir, fatigués, ils doivent compter encore trois heures avant d'arriver chez eux.

A quelques exceptions près, toute l'Afrique, de Pretoria à Abidjan, en passant par Nairobi ou n'importe quelle autre capitale africaine, la classe ouvrière

et particulièrement la jeunesse travailleuse, fait les frais des minorités nationales et extranationales qui empochent les fruits de la production des biens et services.

La classe ouvrière, comme il a été unanimement observé, vit dans de très mauvaises conditions que ce soit sur les chantiers de travail ou dans les bidonvilles. Les bas salaires, l'insécurité et l'instabilité de l'emploi, le manque d'hygiène et de santé tant sur les chantiers que dans les lieux de résidence, les horaires du travail et le rythme intenable, le mauvais logement et le manque de transport, toute cette "itanie" démontre la misère de la classe ouvrière africaine.

AMELIORER LE SORT DE LA FEMME

Des échanges sur la situation particulière de la femme en Afrique, il est ressorti que celle-ci est très oubliée, alors qu'elle est la pierre d'angle, surtout dans la production agricole. Un délégué ivoirien a fait remarquer que "les organisations des femmes en Afrique sont organisées et contrôlées par les hommes, de sorte que les problèmes authentiques de la femme restent toujours aux oubliettes".

Les dirigeants jocistes se sont donnés comme mission face à cette misère, de contribuer à la formation de conscience de classe, prélude de la conquête des droits de la classe ouvrière.

POUR DES SYNDICATS "LIBRES"

Face à cette situation révoltante, peut-on compter sur les syndicats africains ? L'histoire du syndicalisme africain, telle que contée par un syndicaliste ghanéen invité au séminaire, Mr. Daniel Ayim Antwi, nous apprend que le mouvement syndical a contribué à la lutte pour les indépendances, mais que les unions d'anciens combattants, dans bien des cas les unions syndicales se sont vues inféodées aux tenants du pouvoir.

"Après l'indépendance, les mouvements syndicaux en Afrique continuèrent à jouer des rôles positifs pour la reconstruction nationale et dans certains pays, les dirigeants syndicaux étaient intégrés dans les gouvernements. Ailleurs, le mouvement syndical fut placé sous le contrôle gouvernemental comme au Kenya, Uganda, Zambie, Guinée, Tanzanie, Malawi et en Algérie. Il est malheureux de noter que certains dirigeants syndicaux qui prirent part au pouvoir devinrent corrompus et abusèrent de leur position.

Dans les pays où les mouvements syndicaux entreprirent une résistance et là où les dirigeants refusèrent de vendre leur appartenance, les syndicats furent dissous par la loi et leurs dirigeants remplacés par des hommes de paille à la solde des gouvernants. Dans certains cas, les dirigeants syndicaux qui refusaient les compromis étaient emprisonnés ou étaient persécutés par les agents de sécurité jusqu'à les forcer à l'exil ou jusqu'à la mort même..."

Après une analyse succincte de la situation syndicale en Afrique, les dirigeants jocistes ont observé que les structures en place sont généralement peu préoccupées des intérêts de la classe ouvrière. Une des résolutions prises à ce sujet fut de pousser de nombreux jeunes travailleurs dans les structures syndicales pour épauler les syndicalistes authentiques et lutter pour la conquête des droits de la classe ouvrière.

LA JOC DEVELOPPE UNE CONSCIENCE DE CLASSE

Après un examen plus ou moins approfondi des réactivités des jeunes travailleurs et du mouvement ouvrier en Afrique, les dirigeants jocistes ont échangé sur les actions menées par la JOC pour la libération des jeunes travailleurs à la lumière de l'Evangile. Il a été remarqué que la JOC participe sérieusement à l'élévation du travailleur à sa dignité d'homme en luttant contre l'exploitation des plus petits et en créant entre eux la solidarité. Une action future commune a été prise, à savoir: "le développement de la conscience de classe parmi les Jeunes Travailleurs".

Lier la parole à l'action n'est pas chose facile. Surtout pour la JOC panafricaine et même internationale, puisque des tensions internes causées par des tensions et des personnalités ont créé dans la JOC une confusion malheureuse depuis quelques années. Ceci s'est fait ressentir une fois de plus à Kigali, où deux principaux camps se sont formés. Un camp qui rassemble une bonne partie des mouvements nationaux a voté pour un secrétariat panafricain unique qui a pour siège Abidjan et un autre, non moins important, a pris le "maquis", non pas pour refuser une structure unique continentale, mais surtout pour faire tomber l'Equipe Panafricaine dont un membre a été accusé publiquement de grignoter les fonds du mouvement. Cette dernière tendance envisage des coordinations sous-régionales et une nouvelle coordination panafricaine dans deux ans au moins. Du fait de cette situation, on doit surtout compter sur les actions que pourront mener le mouvement de la JOC à l'intérieur de chaque pays.

Philibert RANSONI

**Importantes décisions
épiscopales**

INDE

Les évêques ont déploré la situation des garçons et filles placés comme domestiques, à qui on impose souvent 12 heures de travail sans aucun jour de repos. Les évêques ont remis un mémorandum au Premier ministre, Madame Indira Gandhi, mais ils souhaitent que les domestiques s'organisent pour résoudre eux-mêmes leurs problèmes. Ils ont demandé que soit édicté un Code de Conduite à respecter par les employeurs et les employés.

Joseph Fraipont-Ndagijimana

11 octobre 1919 — 26 mai 1982



«Parce qu'un jour, mes yeux ont croisé les yeux de jeunes délaissés remplis d'espoir, je ne pouvais plus être le même, il fallait aimer, il fallait agir...»

Abbé Joseph Fraipont-Ndagijimana

LE SYNODE DANS LES DIOCESES DE RUHENGERRI ET DE BYUMBA

Ce texte est le quatrième que consacre Dialogue au réseau synodal dans notre pays. Après Nyundo (N° 87), Kibungo (N° 89) et Kigali (N° 90), voici une contribution détaillée sur l'activité synodale dans les deux diocèses de Ruhengeri et de Byumba.

Il nous paraît de publier des pages analogues sur les diocèses dont nous n'avons pas encore parlé. Chez eux aussi le synode a démarré... Dialogue présenterait avec plaisir une information venant de leur part.

N.D.L.R.

Depuis ces derniers temps, la revue "DIALOGUE" s'intéresse à la publication d'opinions et des radios-copies des Synodes mis en route dans les différents diocèses du pays (1). C'est dans cette optique, semble-t-il, que son bureau de Rédaction m'a proposé de faire quelque chose de similaire à propos des diocèses de Ruhengeri et de Byumba. Le fait d'associer les deux comme s'ils constituaient encore un seul se comprend sans peine, car ce n'est que récemment que le second est né du premier; par conséquent, on a droit de supposer que, du point de vue sociologique, ils communient encore aux mêmes idéaux et aux mêmes façons de faire, en ce qui concerne notamment le Synode.

Je n'aurai pas à m'attarder outre mesure sur la chronique: l'Abbé Alphonse NTEZIMANA me semble l'avoir assez bien fait dans son "Mémoire": "L'Eglise du Rwanda en état de Synode" (2). Ce qui serait plus

intéressant pour le lecteur de Dialogue est de connaître les orientations fondamentales choisies, les méthodes de travail appliquées, les problèmes rencontrés, les résultats obtenus, et éventuellement les perspectives d'avenir.

Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, je dois dire que je suis peut-être mal placé pour faire un diagnostic assez satisfaisant. Cependant, je crois que les documents accessibles m'aideront à procéder à une analyse aussi objective que possible; de plus, des contacts personnels et certaines activités du Synode auxquelles j'ai eu l'occasion de prendre part depuis janvier 1980 m'autorisent à parler du sujet en connaissance de cause. Toujours est-il que mes propos ne revêtent aucun caractère officiel.

DESACCORD AVEC Mr. PAULIN MUSWAHILI

Evidemment le Synode dont il s'agit ne correspond pas, du moins pour le moment, à la définition qu'en fait le Professeur P. Muswahili: "une assemblée ou une rencontre d'ecclésiastiques, avec à l'ordre du jour un examen ou une étude sérieuse des problèmes d'un Diocèse..." (3). En soi, cette conception n'est pas tout à fait fautive, du moment qu'on en tient encore aux termes du Code de Droit canonique de 1917, à la pratique qui prévalut au synode réuni en 1958 à Nyakibanda. Cependant, les choses ont bien changé depuis lors. L'Eglise de Vatican II a accredité d'autres styles de Synode diocésain; l'aspect d'assemblée solennelle, où l'on élabore des Statuts synodaux ou certaines décisions sur les problèmes du Diocèse, ne représente que l'aboutissement d'un long processus. C'est pourquoi les Evêques du Rwanda, chacun pour son propre diocèse, ont pris soin d'esquisser un portrait-robot du Synode tel qu'il devrait être vécu et célébré aujourd'hui. L'accent est mis davantage sur l'examen de conscience, la révision de vie, les exigences de conversion des mentalités, la redécouverte d'une vie de prière plus fervente et plus authentique, bref le renouvellement spirituel (kwivugurura no kwihugura) et le réveil pour un engagement ecclésial plus grand

et plus tangible; et par le fait même, une réforme progressive des structures diocésaines et des méthodes de pastorale s'ensuit.

PARTIR DE LA BASE

Le Synode, dans ce qui était le Diocèse de Ruhengeri, ne fut mis en route qu'en 1979 par une Lettre pastorale de Carême, adressée par Mgr. Ph. Nikwigize à tous les fidèles et prêtres. Dans d'autres diocèses, il avait été lancé bien avant: Butare en juillet 1977; Kabgayi en janvier 1978; Kibungo en juillet 1978; Nyundo en janvier 1979; Kigali une année plus tard, en mars 1980.

L'année 1979 fut marquée, dans le Diocèse de Ruhengeri, par une activité particulièrement intense, à la recherche d'une orientation générale et d'une méthode de travail: le volume des circulaires, des tracts et des compte-rendus des réunions publiés dans ce laps de temps est considérable. Depuis février de la même année, un embryon de structures diocésaines était déjà en place et à l'œuvre. L'option fondamentale des organisateurs était que le travail du Synode devait provenir de la base d'abord. C'est pourquoi, sur toute l'étendue du Diocèse, il existe des BPS (Bureau Paroissial pour le Synode), où toutes les couches de la Paroisse sont représentées: 12 membres par BPS. C'est un organe de réflexion et d'exécution des consignes émanant des hautes instances du Synode; son existence garantit la mobilisation générale et la participation active sur le plan local.

Au plus haut échelon se trouve le BDS (Bureau Diocésain pour le Synode), comprenant les représentants des différentes zones et couches sociales du Diocèse; normalement ses membres doivent faire partie de quelques BPS. Le BDS est principalement un organe de conception, d'orientation fondamentale, d'animation globale, de coordination de toutes les activités, de programmation et des contacts. Jusqu'à la fin octobre 1981, son directeur était Mgr. J. Ruzindana, Vicaire Général, dont le dynamisme éclairé, d'après l'aveu des observateurs et de ses collaborateurs, s'est révélé assez tôt, déjà dans la phase préparatoire. Le BDS

comprenait au début 13 membres effectifs, dont 6 laïcs, 5 prêtres et 2 religieux(SES), assez représentatifs. Parmi les 6 laïcs, le nom du regretté Lazare Mpakaniye mérite une mention spéciale, pour avoir été, d'après l'aveu de ses collègues du BDS, un des grands artisans de la mise en route du Synode et un travailleur d'une générosité et d'une clairvoyance édifiantes: il est mort sur le "chantier", alors qu'avec une délégation du BDS, il était à Muhura pour une session synodale locale.

Son exemple a été retenu par tous ceux qui le connaissent. Justement, dès le départ, Mgr. Ph. Nikwigize et son BDS ont pris comme option prioritaire la promotion d'un laïcat chrétien, plus dynamique et correspondant à la base d'abord: les matériaux pour la réflexion, les propositions de solution, les modalités d'application des décisions... Commentant les termes de la Lettre pastorale de Carême, Mgr J. Ruzindana, directeur du BDS, rappelait avec fermeté, à la suite de l'Evêque: "Le Synode ne sortira pas du bureau de l'Evêque; il ne sortira pas non plus du Bureau diocésain pour le Synode. C'est notre tâche à tous et à chacun. Pour cela, une collaboration étroite et continue entre les paroisses et le BDS est nécessaire" (cfr. La circulaire du 5/3/79 et celle 6/5/79 au Clergé).

Le souci de promouvoir l'engagement responsable d'un laïcat chrétien devait se concrétiser petit à petit; d'abord par la composition du BDS, des BPS et des Commissions spécialisées; ensuite par des recycles d'information et de formation organisés à divers niveaux: BPS, Prêtres, Religieux(SES), Bakuru b'Inama, membres d'A.C., enseignants, étudiants du secondaire, etc. A cet égard, deux sessions de formation et de réflexion méritent une mention spéciale: l'une sur les "Ministères dans l'Eglise" (1979), l'autre sur les "Inama z'imirenge et les Bakuru b'Inama" (1980). Précisément, un des grands objectifs du Synode dans Ruhengeri-Byumba est de mettre en place des communautés chrétiennes de base plus dynamiques et plus au-

thentiques, et de sensibiliser toutes les couches du Diocèse dans cette direction.

Une autre grande caractéristique qui me paraît également particulière aux activités de ce Synode, c'est l'autorité effective reconnue par l'Evêque au BDS. Dès le début, celui-ci bénéficie de pouvoirs étendus et opérationnels jusqu'à présent; à tel point que l'Evêque lui-même, qui en est membre de droit et préside lui-même, s'est imposé personnellement une discipline de lui obéir. Une telle attitude ne signifie nullement pas une sorte de capitulation; mais elle est l'expression d'une certaine conception du ministère d'Evêque en temps de Synode; c'est aussi une certaine confiance aux membres du BDS (et des BPS), dont la compétence technique doit être reconnue et respectée à tout moment; si on veut mener à bien le projet. Mgr. Nikwizize Ph., répondant aux vœux du BDS, a laissé entendre à plusieurs occasions que le Synode doit être spirituellement bénéfique à tout le monde, lui y compris: simples fidèles, prêtres, religieux(es), tous ont besoin de se convertir, de se renouveler, de redécouvrir la simplicité évangélique, le sens du dialogue et de la corresponsabilité. C'est pourquoi Mgr L'Evêque a fait toujours son possible, jusqu'à aujourd'hui, à faire toujours son possible, afin de prendre part aux réunions du BDS ou bien aux recyclages organisés par celui-ci. D'après les témoignages que j'ai pu recueillir, rares sont les cas où l'on puisse dire que le BDS s'est trouvé handicapé ou contrarié dans son travail, du moins sur les points importants.

METHODES DE TRAVAIL

Après trois ans d'intense activité, l'impression qui domine chez beaucoup est que le Diocèse a sensiblement changé de physiologie grâce au mouvement synodal. Des progrès de renouvellement spirituel enregistrés jusqu'à présent tiennent à plusieurs facteurs. Parmi ceux qu'on peut considérer comme contrôlables, citons notamment: la foi même au projet de Synode, qui a soulevé bien des générosités; la cohésion du clergé, tant autochtone qu'expatrié; une franche collaboration entre les responsables de la pastorale

paroissiale et les religieux ou religieuses engagés, sur le lieu, dans les secteurs spécialisés tels que l'enseignement et les oeuvres sociales; l'attitude même de l'Evêque, caractérisée par la confiance envers le BDS et les BPS; la qualité technique et morale de bon nombre des membres de ces organes de réflexion et d'animation; enfin les méthodes de travail mises au point et accréditées par le BDS.

Ces méthodes de travail mériteraient une analyse plus approfondie, sur la base des nombreux documents publiés surtout au cours de l'année 1979. Mais par souci de brièveté, je me limiterai aux éléments qui me paraissent essentiels. Au départ, le BDS s'est proposé de choisir, pour chaque année, un thème synodal particulier de manière cependant qu'il y ait une progression d'une année à l'autre. Ce thème doit commander toutes les initiatives, les rencontres de réflexion, d'information et de formation tant au niveau du BDS qu'au niveau des BPS. Entretemps, pour chaque temps liturgique, il y a régulièrement des schémas de monitions, d'homélies et de Prière universelle à utiliser dans la messe dominicale, afin d'inculquer, populariser et illustrer le thème synodal de l'année. Par ailleurs, un questionnaire d'enquête est diffusé comme moyen de sondage d'opinion dans les paroisses et les milieux spécialisés. Dans la suite, le BDS publie et diffuse une synthèse des réponses, tout en attirant l'attention sur les tendances majeures. C'est à la lumière de ce sondage qu'on détermine un nouveau thème synodal pour l'année suivante et un thème (ou des thèmes) pour des sessions d'étude ou de recyclage, qui ont lieu habituellement vers la fin de l'année. C'est à partir de cette enquête également que l'Evêque rédige des lettres circulaires ou pastorales. Munis de tous ces matériaux, les délégués du BDS entreprennent des visites régulières aux différentes paroisses, selon un calendrier strict, pour y accomplir un travail d'animation et de formation, ou bien d'évaluation, auprès des équipes sacerdotales et des BPS: les responsables locaux du Synode doivent à leur tour prolonger dans les Inama de colline le même travail. Durant les années 1979-1980, les membres

du BDS et des BPS ont reçu une formation adaptée, concernant les méthodes de tenir et de diriger les réunions (ubulyo bwo gukoresha inama): Mr. Innocent Njekumura, professeur au Collège de Ruwaza et membre du BDS, est spécialisé de ce chapitre. Dès le début jusqu'à présent, on tient beaucoup à ces visites périodiques dans les paroisses, sans lesquelles l'élan pour le Synode peut se briser: c'est en effet l'occasion non seulement de recycler chaque BPS, mais aussi de contrôler l'application des directives reçues, de constater les difficultés, d'encourager et de faire une évaluation. Après les visites, le BDS publie chaque fois un rapport.

SESSIONS SYNODALES

Je parlais tout à l'heure des sessions de recyclage ou d'étude. C'est une autre particularité du Synode dans les Diocèses de Ruhengeri et de Byumba. Il y en a chaque année, pendant au moins 3 jours et pour les différentes couches intéressées. Au début, elles étaient organisées à l'intention des laïcs et des Prêtres, chaque groupe étant pris à part; mais les Religieuses et Religieuses ne tardèrent pas à réagir, se croyant oubliées ou marginalisées: ils exprimèrent au BDS le vœu d'avoir eux aussi des Sessions synodales. Ce vœu fut accueilli avec enthousiasme, car c'était un bon signe des temps (cf. Lettre de Mgr. J. Ruzinda-na, du 18/9/79, écrite au nom du BDS).

Selon l'auditoire visé ou le thème choisi, les sessions synodales annuelles prennent le caractère d'un recyclage; ou bien celui des rencontres de recherche et de réflexion pastorales; surtout quand il s'agit des prêtres. A noter aussi que les réunions presbytérales au sens classique du mot n'ont pas été suspendues en raison des activités du Synode; au contraire, elles sont intégrées dans ce cadre et motivées davantage par ce grand projet commun. Généralement, les sessions sont précédées d'un sondage d'opinion, dont j'ai parlé plus haut, et organisées à des époques assez fixes: en juillet/août pour les membres des BPS; en octobre/novembre pour les prêtres; à la fin décembre ou début janvier pour les religieux(es).

pour une fois dans l'histoire du Synode diocésain dans Ruhengeri-Byumba, en février 1982, les professeurs de religion, les représentants des étudiants (garçons et filles) et des Equipes enseignantes ont eu ensemble leur propre session synodale.

Pour se faire une idée sur le genre des sujets, citons des titres:

Année 1979: Session synodale d'information et de formation : organisée pour les BPS et dirigée en juillet-août par les délégués du BDS. Le thème général: "Uyobowe na Kristu, twisuzume mu mubereho yacu mu bukristu". Compte-rendu de 40 pp. Cet examen de conscience général permet de faire ressortir plusieurs axes qui devaient, dans la suite, servir de référence pour l'orientation et le déroulement du Synode. Exemples de rubriques d'après le compte-rendu: Eglise comme Peuple de Dieu, communauté de foi et de vie; que signifie être chrétien aujourd'hui; foi et sacrements; le laïcat chrétien et son rôle; méthodologie des inama (dynamique des groupes)...

Même année (Nov. 79) : Session synodale sur les "Ministères dans l'Eglise":

pour les prêtres. Elle fut dirigée par l'abbé Fr. Rubwejanga, professeur au Grand Séminaire de Nyakibanda. Compte-rendu de 29 pp.

Année 1980 : "Les Inama de collines et les Bakuru b'Inama": session dirigée par le père L. Vermeersch, Vicaire Général de Kigali et Directeur du Centre National de Pastorale et de formation continue. Elle correspond au vœu du Synode de promouvoir un laïcat chrétien plus dynamique et des communautés chrétiennes de base dans les différents milieux du Diocèse. Compte-rendu de 30 pp.

Année 1981: "La Foi chrétienne et la Culture rwandaise" Session dirigée conjointement par Mr. Paulin Muswahili, professeur à l'U.N.R. et par l'abbé Augustin Misago, professeur au Grand Séminaire de Nyakibanda.

L'importance d'un tel sujet n'a pas besoin de preuves, du moment qu'on songe aux divers problèmes pastoraux qui se posent en ce domaine, surtout chez nos chrétiens des milieux ruraux, constamment séduits par les croyances et pratiques de la religion ancestrale. Ce sont les prêtres, les religieux(esses), les professeurs de religion et les étudiants du Secondaire qui furent concernés par une telle session. Pour les simples fidèles et les membres des BPS, il semble qu'on se soit contenté, pour le moment, de les intéresser par un questionnaire d'enquête (avec synthèse des réponses), et par une Lettre pastorale de l'Evêque, promettant des directives pastorales précises au moment opportun. Les Actes de la Session : encore sous presse.

Année 1982 : "Les sacrements de baptême et de mariage"
A l'heure où j'écris, je ne connais pas encore les orientations majeures de cette session ni le nom de celui qui sera chargé de la diriger. Mais il est à prévoir que, selon le vœu formulé par les Sessionnaires de 1981, un thème pastoral de ce genre devra être abordé désormais suivant une approche qui tienne compte des problèmes du rapport entre la foi et la culture.

BILAN PROVISOIRE

Le lecteur peut me reprocher d'avoir cédé au goût de la chronique, alors qu'au début j'avais promis de l'éviter. J'estime que certains détails d'ordre "historique" peuvent s'avérer utiles pour mieux percevoir le chemin parcouru et pouvoir faire une évaluation assez objective.

En mai 1980, le BDS publiait deux brochures: l'une en 16 p., et l'autre en 7 p. La première est intitulée: "Sindi. Ighe cyo kwisuzuma no kwivugurura mu mibereho yacu ya bufi munsi". Elle marquait un moment d'arrêt pour faire le point, procéder à une révision de vie et dresser un premier bilan du Synode. La seconde a comme titre: "Kwihugura no guhugurwa ni ngombwa ngo tube abayobozi b'ukuri b'umulyango w'Imana". Ce genre de titres illustre déjà un des aspects importants de la méthode du BDS: populariser un certain nombre de consignes

devant soutenir la réflexion de tout le monde pendant un laps de temps déterminé. Partant d'un premier bilan des activités synodales, le BDS donna des instructions nouvelles, relatives à la consolidation des structures mises en place et à la formation plus approfondie des membres des BPS.

Sur la base des deux brochures citées, sur la base aussi des dossiers postérieurs, des témoignages oraux que j'ai peu recueillis et de mes propres constatations, il y a lieu de dire que, malgré quelques bévues et certains impondérables, le Synode reste toujours en bonne santé et qu'il poursuit bien son chemin. Il y a une réelle progression dans la recherche et dans l'application des directives pastorales résultant des différentes sessions énumérées plus haut: le choix des thèmes synodaux particuliers à chaque année paraît assez éloquent pour laisser entrevoir les orientations fondamentales du Synode dans Ruhengeri et Byumba.

Cependant, il serait tendancieux de faire croire que tout va bien comme dans le meilleur des mondes. Le Synode a connu bien des difficultés de démarrage; et même aujourd'hui, malgré l'avancement des travaux, il en connaît d'autres. Il y en a par exemple qui manifestent déjà une certaine lassitude, et qui posent la question de savoir jusqu'à quand durera le Synode, d'autant plus qu'il comporte forcément des incidences financières. Par ailleurs, le projet lui-même a failli être gravement compromis surtout en 1980, lorsqu'il a été surpris du BDS et du clergé, Mgr. J. Ruzindana venait d'être nommé par la Conférence épiscopale Recteur du Grand Séminaire propédeutique de Rutongwa suite à cette nomination inattendue, le BDS a dû travailler un peu au ralenti pendant presque toute l'année 1981. De toute façon, la relève a été trouvée sans trop tarder.

Après presque 4 ans de Synode, des résultats déjà obtenus ne sont pas minimes. Citons seulement quelques exemples :

1. Une réelle prise de conscience ecclésiale chez un bon nombre de chrétiens: de plus en plus ils découvrent que le travail d'évangélisation et de gestion du Diocèse n'est pas une affaire de l'Evêque seul ni de quelques-uns, mais de tous. A cet égard, bien des laïcs apprécient les rencontres synodales comme forum pour faire entendre leur voix d'une façon méthodique et efficace.

2. Un esprit de simplicité, de communication, de franchise, de solidarité et de collaboration caractérise visiblement les rapports entre laïcs, religieux(SES) et prêtres; de même avec l'Evêque. Cela m'a particulièrement frappé à mon retour d'Europe, après 5 ans d'absence dans le Diocèse. A tous les niveaux, il y a des efforts réels de se sentir "Eglise", loin de tout esprit de chapelle: ce qui est important pour pouvoir édifier ensemble le Corps mystique du Christ. Bien entendu, de nouveaux progrès restent encore à faire; et toutes les paroisses ou communautés restreintes n'ont pas évolué au même degré: ça dépend des équipes sacerdotales ou religieuses en place.

3. Un bon nombre de chrétiens tombés se sont nettement ressaisis. Cela est particulièrement chez ceux qu'on appelle conventionnellement "les évolués".

Parmi ces derniers, même hauts placés, on en voit qui acceptent de gaieté de coeur de se recycler dans des "catéchuménats spéciaux" de renouvellement spirituel (inyigisho zo kwivugurura); d'autres s'adonnent à un apostolat discret auprès de leurs collègues de travail; dans certains coins, des Instituteurs du Primaire, avec à la tête le Maître de Zone ou l'Inspecteur de Secteur, se proposent pour donner un coup de main lors des interrogations des catéchumènes... De l'aveu des prêtres de paroisse ou de leurs auxiliaires apostoliques, le taux de régularisation des mariages, celui du baptême des enfants et de la fréquentation des autres sacrements a sensiblement augmenté ces derniers temps, du moins dans certaines paroisses et succursales.

4. Dans certaines paroisses aussi, des salles polyvalentes, construites principalement comme centre de formation continue et de recollection pour des chrétiens volontaires, se trouvent de plus en plus fréquentées: ces centres sont des réalisations corollaires au mouvement synodal; le vœu général est de pouvoir en construire dans toutes les paroisses.

5. Un peu partout se déclarent des laïcs de plus en plus généreux, qui acceptent d'offrir une partie de leur temps pour le service de l'Eglise à titre gratuit. L'exemple le plus typique dans ce sens est donné par ceux qu'on appelle désormais les "catéchistes bénévoles". Ainsi tel ancien retraité qui organise et assure des instructions de "Catégorie" ou de catéchuménat sur la colline; tel fonctionnaire de l'Etat qui accepte de collaborer aux instructions préparatoires au mariage, ou d'assurer les célébrations dominicales à l'école succursale... Cependant, ce système de bénévolat, qui d'ailleurs est encore loin d'être généralisé, se trouve critiqué par certains observateurs; néanmoins, il est interprété comme un des fruits du Synode.

6. Evangélisation et développement social: dans ce domaine aussi, la motivation est devenue plus grande grâce à l'impulsion du Synode. Le nombre des réalisations a nettement augmenté, et cela en un laps de temps relativement court: sur un total de 18 paroisses que comportent les Diocèses de Ruhengeri et de Byumba, 13 sont déjà dotées d'un Centre de Santé ou d'un Hôpital.

7. Les Inama de collines, présentés comme communautés chrétiennes de base, ont été repensés, restructurés et ramenés à la taille humaine; le rôle du Mukuru w'Inama et son statut dans l'Eglise ont été mieux définis et dynamisés. Un des Actes importants du Synode est sans aucun doute le Directoire (ou Vademecum) des Inama et du Mukuru w'Inama auquel les fidèles ont apporté leur contribution par l'intermédiaire des BPS: son application a déjà commencé. Ce qui est remarquable aussi, c'est que la fonction du Mukuru w'Inama n'est plus effectivement une af-

faire de ces gens bigots, analphabètes et vieux; mais dans certaines paroisses il y a de plus en plus de jeunes instituteurs du Primaire et d'autres fonctionnaires de l'Etat qui acceptent d'être élus: cela est vrai non seulement dans les paroisses de "ville", mais aussi dans celles des campagnes. Il reste vrai cependant que le nombre de Bakuru b'Inama "cultivés" n'est pas encore important; mais il y a des raisons d'être optimiste.

8. Grâce au Synode, les ouvriers apostoliques ont pris davantage conscience qu'une évangélisation en profondeur reste une des tâches urgentes du Diocèse et que les manuels de catéchèse actuellement en usage ont révélé leurs limites: certains même laissent beaucoup à désirer, notamment en ce qui concerne la catéchèse dans les écoles, primaires et secondaires. La pratique pastorale qui tend à s'imposer désormais, à l'égard des catéchumènes, est de se montrer plus exigeant dans l'avancement vers le baptême.

9. Enfin, les sondages d'opinion et les sessions synodales dont j'ai parlé ont permis également de prendre davantage conscience de la gravité des problèmes relatifs à l'inculturation (ou acculturation) de l'Évangile; il est apparu que pour les jeunes tout comme pour les adultes, l'écart reste encore grand entre leur foi chrétienne et leurs traditions ancestrales: sur ce point, les consciences n'ont pas été suffisamment éclairées, notamment en ce qui concerne les pratiques liées à la religion traditionnelle. C'est pourquoi, les Sessions de 1981 ont été unanimes à soutenir l'existence d'une Commission permanente de recherches pastorales, appelée "Foi et Culture": elle est déjà constituée, et un partage des tâches a été fait. On peut espérer que cette Commission devienne vraiment opérationnelle.

DES CRITIQUES

Ce bilan provisoire du Synode dans les Diocèses de Ruhengeri et de Byumba peut paraître triomphaliste; et de fait, des critiques en ce sens ne manquent pas. Moi-même je ne me fais pas d'illusions sur la situation concrète, et je crois superflu de rappeler qu'elle n'est pas pareille partout: certaines paroisses ou communautés plus restreintes sont plus avancées que d'autres; pour quelques-unes on a même l'impression que le Synode n'a pas eu lieu en pratique.

Dans l'ensemble, les méthodes et les orientations générales demeurent confinées, jusqu'à présent, dans les schèmes classiques d'une pastorale des masses, sans que les milieux spécialisés, comme celui des "intellectuels" ou des fonctionnaires, soient suffisamment atteints: ils sont acculés au contraire à se mettre au pas, dépaysés qu'ils sont, surtout lorsque leur lieu de travail est en dehors du Diocèse. Il n'est pas rare d'assister à des scènes, parfois pénibles, où tel "muslimu" qui veut se marier à l'Eglise, ou faire baptiser ses enfants, ou être parrain (marraine) se trouve malmené par le curé, pour la simple raison qu'il ne se conforme pas aux mesures décrétées dans le cadre du Synode diocésain, alors qu'il n'a peut-être pas eu l'occasion d'en entendre parler. Mais, d'un autre côté, il est difficile d'admettre des exceptions, étant donné que tout le monde doit être égal devant la loi.

Un autre fait qui démontre que le Synode reste trop axé sur la paroisse au sens classique de cette organisation, sans beaucoup toucher les secteurs spécialisés, est qu'il n'a pas encore assez d'impact sur la jeunesse estudiantine; dans certains établissements du Secondaire, la mise en place des structures en est encore à son point mort. Cet état de choses s'explique sans doute, non par le fait que les étudiants y seraient réfractaires, mais la pénurie d'aumôniers ou d'animateurs stables et convaincus: la foi au projet de Synode est une des conditions capitales pour sa réussite.

Malgré ces carences, qui pourront être comblées selon les possibilités concrètes, il reste vrai que dans l'ensemble le Synode en cours dans Ruhengeri et Byumba se maintient bien sur les rails. Des observateurs du dehors objectent parfois que l'on court le risque de faire cavalier seul, et cela dans des problèmes pastoraux très importants et d'une portée nationale: ainsi se trouve soulevé le problème d'une pastorale d'ensemble à l'échelle du pays. Ces craintes ou regrets sont bien légitimes. C'est pourquoi d'ailleurs le BDS veille toujours à faire parvenir aux autres Evêchés du pays des copies pour information, relatives à ses travaux et que pour l'animation des Sessions synodales annuelles il invite aussi des conférenciers provenant d'autres Diocèses: ce qui traduit le souci d'ouverture, d'échange de vues et de collaboration.

Malgré tout, il reste regrettable que sur le plan national on semble bien s'accommoder d'une situation de cloisonnement. Tôt ou tard, c'est toute l'Eglise du Rwanda comme telle qui devrait se trouver en état de Synode, de manière organisée et coordonnée. Cela viendrait sans doute en son temps, et on peut espérer que le nouveau Centre National de Pastorale de Kigali y songe déjà. Toutefois, il faut bien se le dire, un travail partant d'abord de la base, sur le plan local, est un présupposé absolument indispensable si l'on veut aller loin sans se bercer d'illusions; c'est lui qui doit conditionner tout le reste. Il est normal que le charisme pastoral de chaque Evêque et la physiologie particulière à chaque Diocèse soient favorisés et sauvegardés; l'unité n'est pas uniformisme: ce qui ne veut pas dire céder à un particularisme de mauvais aloi.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Ce que je viens d'avancer ramène sur le tapis une question que j'avais laissée exprès en suspens et qui préoccupe sans doute le lecteur: comment se présente la situation après la création du nouveau Diocèse de Byumba, entraînant la scission de ce qui était le Diocèse de Ruhengeri? Il s'agit là d'une question un peu délicate, où il faut plus de recul et des documents

suffisants pour y répondre adéquatement. Suivant quelques données en ma possession, le profil d'avenir semble être celui d'une étroite collaboration entre les deux Diocèses, sinon pour toujours, du moins jusqu'à la fin du Synode tel qu'il était conçu et organisé depuis 1979. Jusqu'à présent, le sentiment général dans Ruhengeri et Byumba est qu'il n'y a pas de raisons suffisantes de poursuivre séparément un projet qu'on a commencé et mené ensemble depuis presque 4 ans: on a assez de raisons pour rester unis.

C'est pourquoi les deux Evêques, réunis le 6/2/82 à Remera (Ruhondo) avec les membres de l'ancien BDS, ont décidé les dispositions suivantes, afin de concrétiser et réglementer leur collaboration en matière de Synode:

1. Chacun des deux Diocèses aurait désormais son propre BDS et ses propres BPS: ce qui sauvegardera les exigences d'autonomie et le charisme pastoral particulier à l'Evêque du lieu.
2. Toutefois, pour sauvegarder les valeurs de solidarité, d'unité de pensée et d'action, tout en garantissant un travail efficace sur le plan local, les deux BDS seront coiffés par un nouvel organe supérieur, dénommé le B.I.S. ou Bureau Interdiocésain pour le Synode. Son rôle est d'assurer l'orientation générale, la planification, le partage des tâches, la coordination, bref la pastorale d'ensemble en ce qui concerne les questions importantes. Il est constitué par les représentants des deux BDS. Pour le moment, il y a 12 membres, dont 2 Evêques, 4 prêtres, 2 religieux(SES) et 4 laïcs, désignés de part et d'autre. Il n'est pas exclu aussi que, si cela s'avère opportun, il puisse y avoir une fois ou l'autre une réunion commune des 2 BDS.

C'est de cette façon que les deux Diocèses comptent mener à bien le projet de Synode. La réadaptation aux nouvelles conditions de travail fait que pour cette année 1982, les activités habituelles ne seront peut-être pas aussi riches que dans les années antérieures. Toujours est-il qu'on dispose d'assez d'atouts pour continuer sur la même lancée.

La question, souvent soulevée depuis 1979, de savoir combien de temps durera le Synode, ne semble pas avoir reçu une réponse qui satisfasse tout le monde. Officiellement on la considère un peu comme déplacée, encore qu'elle soit légitime en définitive. D'après ce que j'ai cru comprendre, il ne convient pas d'éteindre le feu de l'Esprit Saint; il importe davantage de maintenir cet élan de renouvellement spirituel à tous les niveaux, et de réforme prudente des structures diocésaines et paroissiales: dans d'autres pays, les Synodes, du style Vatican II, ont duré parfois 7 ou même 10 ans!

Il ne manque pas cependant des voix qui souhaitent un délai plus précis pour le travail qui reste à faire: on ne peut pas rester indéfiniment en état de Synode (au sens technique du mot, bien entendu). Les partisans de cette façon, plus réalistes de voir les choses, préconisent que l'on s'oriente de plus en plus dans le sens de faire le point, tirer certaines conclusions qui définissent une nouvelle stratégie pastorale, et préparer des brochures imprimées qui peuvent aider les fidèles à connaître ce qu'ils doivent faire, à nourrir leur vie de foi et à interioriser de jour en jour les acquis du Synode. Pour la suite, on créerait des Commissions diocésaines, comme en en a eu toujours, qui prolongeront le travail d'étude et d'application incombant présentement aux BDS et au BIS.

Pour ma part, j'ajouterais qu'en plus de cette orientation, on devrait chercher, avec les autres Diocèses du pays, comment faire culminer les expériences, faites séparément, dans une synthèse commune: l'idéal serait donc que les différents Synodes diocésains aboutissent à un Synode national, dans des délais raisonnables. Cela suppose évidemment que dans les différents Diocèses, on essaie de faire quelque chose sur le plan local.

Augustin MISAGO

ON EN PARLE ... ON EN A PARLE !!!

LES "APPARITIONS" DE KIBEHO

L'handicap d'un périodique comme DIALOGUE est qu'il relate des événements... dépassés! Le temps qui s'est écoulé depuis que ces lignes ont été rédigées jusqu'au jour de leur parution aura peut-être suffi pour juger du sérieux des "apparitions" de Kibebo, dans le Diocèse de Butare. Ou bien, à l'heure qu'il est, on n'en parle plus et tout est rentré dans l'ordre "ecclésiastique"; ou alors, le phénomène a perduré et l'on répêtera à son sujet les paroles du sage Gamaliel: "Si cette affaire vient des hommes, elle va disparaître; mais si elle vient de Dieu, personne ne pourra la détruire!" (Act. 5, 38-39).

Les faits sont trop connus pour qu'on doive y revenir. Depuis novembre 1981, des foules se déplacent à Kibebo pour écouter les paroles - retransmises par haut-parleurs - qu'adressent les voyantes à celle qu'elles ont appelée "Nyina wa Jambo" (Mère du Verbe). Depuis, tout le pays - ou presque - se passionne au sujet des déclarations d'Alphonse, de Marie-Claire et d'Anathalie. On y accourt avec des chapelets que l'on fait brûler et on y attend des signes et des miracles. Des ecclésiastiques - on parle même d'évêques! - se glissent dans la foule comme des Nicodème ou des Zachée, espérant voir sans être vus. Jusqu'à ce jour, la hiérarchie catholique a observé un mutisme aussi prudent que patibail. "Walt and see".

Sans prendre partie dans ce débat, nous ne voudrions mentionner ici que quelques points de repères qui pourraient nous aider à y voir un peu plus clair...

1. La foi catholique ne retient comme essentiel qu'un seul type d'apparitions: celles du Christ Ressuscité à ses disciples. Et encore, les écrits du Nouveau Testament n'en parlent qu'avec discrétion et modération.

2. Toutes les autres prétendues apparitions, révélations ou manifestations d'esprits ou d'êtres "célestes" - y compris celles de Lourdes ou de Fatima -, n'ont jamais été sanctionnées par l'Eglise comme des faits auxquels il faudrait donner foi. Libre à chaque catholique d'y croire ou de ne pas y croire. Ce que l'Eglise autorise - ou interdit - c'est un culte public rendu à tel endroit précis en l'honneur de Dieu ou de l'un de ses saints. Et cette mesure ne dépend pas de la véracité ou non des apparitions qui sont liées à ces lieux mais de l'orthodoxie des prières et des gestes liturgiques qu'on y célèbre. Ainsi, l'Eglise autorise qu'un culte soit rendu à Lourdes à la Vierge Marie sans contraindre les catholiques à donner foi aux apparitions faites à Bernadette. Du reste, l'expérience le prouve, on peut très bien prier à Lourdes en ignorant tout des apparitions.

3. Quel critère conduit l'Eglise à autoriser ou à interdire un pèlerinage ? Un seul : sa conformité avec l'Evangile. Conformité de message d'abord. S'il s'avère que le message de Lourdes, de Fatima, ... voir de Kibeho est en harmonie avec la révélation chrétienne, ne serait-ce qu'en accentuant un seul de ses aspects (la passion de ce - la dévotion mariale - le souvenir de la passion de Jésus, etc...), elle peut décréter la culte légitime et l'encourager. Mais, s'il s'avère être contraire à la tradition catholique ou développer des formes de dévotions qui relèvent plus de l'agressivité que de la charité (San Damiano/Italie, Garubanda/Espagne,....) l'Eglise est en droit de l'interdire.

4. Il ne faut pas s'étonner des "apparitions" et de l'importance qu'elles prennent dans la mentalité catholique. La foi se véhicule dans des formes dont on ne peut restreindre la multiplicité. Pourquoi réduire la foi à la seule expression d'une formule dogmatique moule ou concoctée par des théologiens professionnels ? On ne sépare pas la foi de la religion, pas plus qu'on isole le fruit de pelure... Cierges, chapelets, rosaires, neuvaines, chants, chemins de croix, mais encore songes, phénomènes de trances, de lévitation, d'extase, de jeûnes prolongés, d'apparitions, etc...

autant de formes et d'expressions "humaines" qui véhiculent, selon les temps et les personnes, une même foi et un même amour !

Inévitablement, il n'est pas facile de démêler cet échec en faisant la part de la supercherie, de la mise en scène, de la psycho-sociologie, de la magie et de l'expression authentique de la foi et de la prière. Mais là encore, Dieu n'écrit-il pas droit avec des lignes courbes ? Il fut un temps où l'on vénérât deux crânes de Saint Thomas d'Aquin. L'un en Italie, l'autre en France. L'essentiel n'était pas de se demander comment un seul homme put avoir deux têtes, mais que les foules trouvaient dans cette curieuse dévotion de quoi raffermir leur foi.

5. C'est surtout le peuple - la base - qui donne foi aux apparitions. Veut-il justement réagir contre une foi trop rationnelle ou trop rationalisée ? Comme disait un cardinal portugais : "Ce n'est pas l'Eglise qui a imposé Fatima au peuple fidèle; c'est Fatima qui s'est imposé à l'Eglise". Chaque apparition suscite aussi l'intérêt de vastes zones de chrétiens marginaux ou marginalisés. Il y a beaucoup de non-pratiquants qui se précipitent à Kibeho, comme ils courent encore aujourd'hui à Lourdes ou à Fatima. L'Eglise ferait bien d'entendre la voix de ces foules et de déceler sous leur curiosité pour l'extraordinaire et le merveilleux un vide et une attente que la pratique chrétienne ordinaire n'a pu ou n'a su combler. Ils ont Moïse et les prophètes", disait Abraham au mauvais riche de l'Evangile; "à quoi bon leur envoyer des revenants pour les ramener dans le droit chemin ?" Mais, peut-être, nos nouveaux riches n'ont-ils même pas Moïse et les prophètes et encore moins Jésus !

6. Le risque qui menace ce genre de phénomènes est leur récupération par des mouvements, des milieux ou des forces qui n'ont rien de très "catholiques". Au moyen âge, on se volait des reliques; on en inventait pour redorer le blason de telle abbaye ou de telle cathédrale. Les pèlerinages ont toujours provoqué d'heureuses retombées économiques. Est-ce un hasard si le

naire de la ville de Lourdes est actuellement secrétaire d'Etat chargé du tourisme dans l'actuel gouvernement français ? Une "apparition" - une vision - peut aussi revaloriser l'estime d'une congrégation ou servir l'ambition d'une famille.

Il y a plus grave que cela : c'est l'utilisation politique de ces phénomènes. La Vierge de la Salette pleurait sur les péchés des "libéraux" du XIX^e siècle, celle de Fatima en 1917 demandait des prières pour la conversion de la Russie... Ces préoccupations paraissent trop partisans et contemporaines pour qu'on puisse les faire endosser sans plus par la Vierge Marie. Qui peut dénouer dans le message de Lucie de Fatima ou des enfants de la Salette ce qui vient de leur propre fonds et ce qui leur a été soufflé - peut-être inconsciemment - par leur entourage ?

De même, qui va faire la part chez les "voyantes" de Kibeho entre les influences qu'elles ont pu subir de par leurs lectures, les instructions qu'elles ont entendues, la pression sociale qui "exige" d'elles ce genre de performance et d'authentiques révélations reçues d'en haut ? Ces prétendus messages de l'au-delà paraissent parfois trop intéressés pour qu'on n'y décelé pas l'industrie humaine.

C'est une habitude fort courante chez les hommes de faire garantir par le sceau du sacré des opinions qu'ils ne doivent qu'à eux-mêmes.

En conclusion, à défaut de source miraculeuse, Kibeho est un flot dévotionnel que l'Eglise ferait bien de capter ou d'endiguer. Dans l'espoir de nourrir la foi de ses fidèles, mais aussi pour ne pas décevoir leur soif. Quelle triste conclusion s'il fallait répéter à ce sujet les paroles de Jérémie :

"Ils ont abandonné la source d'Eau vive pour se creuser des citernes qui ne retiennent pas l'eau..."

G. MUSY

A GITARAMA: UN SÉMINAIRE OECUMÉNIQUE

Du 31 mars au 7 avril s'est tenu à Gitarama un séminaire oecuménique pour l'étude de la catéchèse de la création par les moyens audio-visuels.

Ce séminaire a été organisé conjointement par l'Université Radiophonique de Gitarama et la Fédération luthérienne Mondiale, qui a son siège à Genève.

C'est ainsi que se sont retrouvés pour travailler et prier ensemble 13 personnes: pour les protestants: les pasteurs Samuel Dossou du Bénin, responsable des services de communication, Drin Dirabou de la faculté de théologie de Yaoundé et son Collègue le Révérend Albert Nyemb, spécialiste d'écriture sainte, Jean Rabenandrasana de Madagascar, responsable des centres audio-visuels de Madagascar, M. Festus Rucigitaramo du Conseil Protestant du Rwanda, M. Paul Heberhard, consultant près de la Fédération Luthérienne Mondiale.

Pour les catholiques, le P. Ladislas Mosha, directeur à "AMECEA communications" de Nairobi, le P. Augustin Misago de Nyakibanda, le P. Griet de l'URC, les soeurs Brigitte Marschall (Kabgayi) et Rose-Marie (Bénélikira) les frères Martin et Aloys (Joséphites).

Nous avons commencé le travail en visionnant des montages de diapositives sur le sujet. Les projections furent suivies de discussion critique afin d'essayer de nous rendre compte des écueils à éviter et de bénéficier des bonnes choses trouvées par nos prédécesseurs! Certaines séries furent jugées infantiles et d'autres très poétiques mais inadaptées aux personnes auxquelles nous pensions destiner nos travaux.

C'est ainsi que nous avons déterminé nos objectifs: deux montages de diapositives (avec ou sans commentaires enregistrés - ce qui peut toujours se faire après); l'un s'adressant aux enfants africains

de 8 à 12 ans, l'autre aux adultes, les grands adolescents des écoles secondaires, les catéchumènes etc...

Des écueils nous attendaient! Il fallait en effet échapper à une lecture fondamentaliste des textes de la Genèse et ne pas présenter le texte biblique comme un livre d'histoire ou de science qui nous ferait connaître les origines du monde et de l'homme, mais comme une révélation théologique sur la nature de la création, celle de l'homme et du Créateur.

Nous avons donc réfléchi sur la nature de l'homme (et non sur son origine historique) sa place dans la création, à la fois comme recevant la création, tournée vers elle pour "l'accomplir" mais aussi comme "prêtre" de la création, comme pour l'orienter vers le Créateur.

Nous avons aussi insisté sur la liberté humaine, la volonté, la responsabilité, le refus de la loi de Dieu, la conscience mais aussi le pardon.

Pour les enfants l'ensemble comprend 6 leçons en 20 séquences avec 78 diapositives accompagnées d'un commentaire, de propositions de réflexions pour les animateurs.

L'ensemble est conçu, non pas comme l'illustration d'une leçon plus ou moins magistrale, mais comme la catéchèse elle-même.

Chacun a pu apporter dans ce travail fait en commun, aussi bien ses connaissances théologiques, sa science de l'hébreux (R.Nyemb) ; son expérience catéchétique, sa richesse culturelle africaine.

C'est avec regret que l'équipe momentanément rassemblée s'est séparée après 8 jours de travail intensif en toute franchise et amitié. Avec tellement de regret que nous avons tous souhaité qu'une suite soit donnée à nos travaux.

Il le faudra bien car nous nous sommes séparés sur l'approbation de deux scripts, celui des adultes, qui doit être réalisé par le pasteur Rabendassana à

Madagascar, celui des enfants à l'URG.

Les travaux se sont déroulés soit à l'URG à Gitarama, soit au Centre Saint-André à Kabgayi, où les "séminaristes" logeaient.

Il faut dire que la chaleur de l'accueil, soit à Gitarama, soit au Centre Saint-André, a contribué efficacement à la bonne marche du séminaire.

Jean Griet.

EGLISE ET POUVOIRS PUBLICS

Mon Gouvernement déploie un effort spécial pour maintenir et développer une collaboration effective et efficiente entre l'Eglise et les pouvoirs publics. Je maintiendrai cet effort, même si j'ai l'impression - et Dieu fasse que cela ne soit qu'une impression - que certaines personnes cherchent à saper cette collaboration.

Je souhaite que cette collaboration se manifeste par des réunions à l'échelon des administrations locales, au niveau des projets de développement dans le monde rural, pour le bien de celui qui doit être servi le premier, le plus petit.

Extrait du message du Général-Major Habyarimana, Président de la République (à l'occasion de la semaine d'étude socio-religieuse au Rwanda, organisée à Kigali du 14 au 19 mai 1982)

LE RWANDA A DESORMAIS DEUX ARCHEVEQUES

Quelques jours à peine après l'accolade historique du pape et de l'Archevêque Runcie, primat de l'Eglise anglicane, on intronisait à Butare, le 6 juin 1982, Mgr. Justin NDANDALI, en sa qualité de deuxième archevêque de la Province ecclésiastique (de l'Eglise Episcopale) du Burundi, du Rwanda et du Zaïre. Heureuse coïncidence.

Même si l'Eglise Anglicane au Rwanda se dénomme depuis 1978 "Eglise Episcopale", elle continue de faire partie de la communion anglicane dont l'archevêque de Canterbury détient le primat honorifique.

DIALOGUE ajoute ses vœux à tous ceux qui furent formulés ce jour-là. En particulier, il souhaite que l'oecuménisme devienne positif dans notre pays. Que les malheureuses querelles scolaires dont on fait écho de temps en temps soient réglées. Que l'on progresse sur la voie de réalisations bien concrètes, telles celles inaugurées par le BUREAU et par la traduction de la Bible.

A quand dans notre pays une accolade publique entre nos deux archevêques dans l'une ou l'autre de leurs cathédrales? L'exemple qui vient de haut encourage et fortifie!

DIALOGUE

Nous te prions humblement pour ta sainte Eglise Catholique. Purifie-la où elle est corrompue; ramène-la dans le droit chemin si elle tombe dans l'erreur; et réformela dans ce qu'elle peut avoir de mauvais. Affermis-la où elle est dans le bien; assiste-la si elle est dans le besoin, et rétablis l'union dans son sein quand elle déchirée par les divisions.

Liturgie anglicane

A travers livres et revues

Pierre VILAIN : Les chrétiens et le goulag de la faim

Ed. du Cerf, Paris 1981, 138 p.

Style direct, recourant souvent à des citations, chiffres à l'appui, l'auteur déplore - dans une première partie - la coexistence inacceptable de deux mondes : l'un affamé, malade, analphabète et l'autre vivant dans une abondance inouïe. Pour ces laissés - pour compte - la révolte est légitime. Dans une seconde partie, il parle de l'Eglise. Cette Eglise qui, aujourd'hui plus qu'hier, doit assumer son rôle: être l'allié inconditionnel du faible contre son oppresseur.

Pour commencer, l'auteur décrit le climat morose qui s'est emparé des occidentaux: traumatisés par l'inflation et le chômage, une jeunesse sans confiance en l'avenir, une course effrénée aux armements... Il décrit la situation inhumaine de millions d'êtres humains et les gaspillages de certains autres.

Pierre Vilain me rappelle son compatriote, René Dumont qui, dans son livre: "L'Afrique Etranglée", écrit: "calés dans nos fauteuils, (entendre les habitants des nations développées), les pieds dans nos pantoufles, nous regardons sur un écran défilier des images de famine, le carnaval de la misère, tellement habitués au spectacle que nous ne distinguerons plus entre la réalité et la fiction".

L'auteur montre les responsabilités du passé colonial pour le tiers-monde: le colonialiste a brandi sa technique, l'écriture, l'arme à feu et le paysan primitif a baissé les bras. Dès lors, il veut vivre comme le blanc. Il n'y arrivera pas. Il a cessé d'être lui-même.

Pour ces déshérités, l'issue serait-elle la guerre ? Guerre ou pas, celle qu'ils mènent contre la faim, la malnutrition, la maladie... n'est pas moins mortelle. Ce qui est regrettable, note l'auteur, c'est que le malheur prolongé engendre souvent la lassitude; elle-même conduisant au fatalisme. Seulement, ils ne sont pas seuls : des leaders sortis de leurs rangs et des amis venus d'ailleurs les aident à prendre conscience de leur force.

Le droit des peuples, ce n'est point de changer de maître mais de n'en avoir plus.

Pour entrevoir le changement, les riches doivent prendre conscience de la nécessité de ce changement. Ils doivent également partager équitablement entre eux car la justice est indivisible. L'Eglise a son rôle à jouer. Chaque jour davantage.

Ce qu'il faut regretter, remarque l'auteur, c'est que l'Eglise ne s'est pas toujours trouvée du bon côté: en Europe, au lieu d'inciter les opprimés à la révolte, elle les exhortait à se résigner; en Afrique, elle a couvert, au nom de l'évangélisation, les pires aventures de domination; elle baptisait les autochtones sans leur avoir annoncé préalablement l'évangile.

IL FAUT UNE EGLISE LIBÉRATRICE: cette église qui doit être constamment avec le chômeur, le gréviste, le prisonnier, le torturé... une Eglise d'action et non de discours. Par décrets, on n'a jamais changé une société. Pour sa nouvelle tâche, l'Eglise devra briser son propre ordre établi.

S'il est acquis que la révolte d'un opprimé appelle invariablement la réaction brutale de l'opprimeur, comment voulez-vous que des attitudes passives hâtent le changement ? Or, l'Eglise prône des attitudes passives.

L'Eglise a son centre et sa périphérie. Cela doit changer. Rome pourrait bien ne plus être dans Rome. Historiquement, l'Eglise est restée prisonnière de ses certitudes ainsi se refusait-elle à reconnaître les croyances des autres. Convaincre et non imposer.

libérer et non obliger: voilà la nouvelle devise.

L'Eglise ne manque pas de héros: le plus récent, Mgr. ROMERO.

L'auteur en arrive à parler de l'attitude de l'Eglise face à la politique. Jésus n'a pas eu peur de la politique; il était engagé, sans équivoque, mais libre de tout parti. Il sera d'ailleurs jugé comme subversif. Dans ce cas, pourquoi l'Eglise continue-t-elle d'avoir peur de la politique ?

A la dernière page de son livre, Pierre Vilain écrit: "Rien de décisif, en effet, n'est jamais venu d'en haut. Dans l'Eglise et ailleurs. L'histoire l'enseigne: le pouvoir ne fait que confirmer ou généraliser des initiatives déjà concrétisées ici et là sur une échelle plus ou moins importante. Ce n'est pas le pape, c'est un jeune prêtre belge inconnu qui a fondé la J.O.C., Pie XI a simplement accordé au mouvement le label et le soutien officiel. Ce n'est pas DE GAULLE qui a inventé la sécurité sociale; il s'est contenté - ce qui n'est pas rien - d'étendre à l'ensemble des salariés les "assurances sociales" que des pionniers désintéressés avaient imaginées au cours des années avant la guerre".

Avec l'Eglise rénovée, les chrétiens ne seront pas obligatoirement plus nombreux. L'Eglise sera vraisemblablement moins puissante. Sans nul doute, elle sera, elle aussi, persécutée.

J.D. NTAKIRUTIMANA

x^xx

UN "HOBE" CHARISMATIQUE!

Originalité intéressante du HOBE, n° 248-249 (1982): le numéro spécial de la fin de l'année scolaire est un petit livret de prières relativement très brèves composées par des enfants du pays. Le titre est à retenir Twambaze Imana ("Prions Dieu"), N° 1 (32 pp.)

Pourquoi le mot d'introduction du Padi Silvio SINDAMBWE est-il à la fois en kinyarwanda et en français ? Le mot de présentation de Mgr. A. BIGIRUMAMBI, - en kinyarwanda seulement comme tout le reste - donne des renseignements sur l'origine de ces prières (pp. 3-4). Sur 153 textes de prières, 126 ont pu être localisés d'après les diocèses: Kabgayi 41, Butare 40, Cyanguu 18, Ruhengeri 8, Gisenyi 7, Kibungo 6, Kigali 5, Byumba 1. Il y aurait des commentaires à faire sur ces chiffres... en particulier, pourquoi les enfants de Kigali sont-ils si en retard ? Pourquoi la paroisse de Hanika vient-elle en premier lieu ?

Ce recueil donne 72 prières également réparties dans deux parties:

- 1) prières du soir (18) et du matin (18) (pp. 6-18);
- 2) prières avant le repas (18) et après le repas (18) (pp. 19-31). A mon goût, les plus belles sont celles du lever et du coucher. Une analyse (beau sujet pour un travail scolaire à l'ICA ou dans une école de catéchistes) pourrait faire ressortir des constantes dans l'expression de la prière chez les enfants rwandais. A les parcourir, je constate que le contenu a très peu de coloration rwandaise. Des enfants américains ou européens pourraient les réciter sans être nullement gênés par des références culturelles locales. Les dessins ont heureusement plus "de traits rwandais", discutables sans doute selon les points de vue: riche / pauvre, homme / femme, citadin / urbain... Il aurait été préférable, à mon avis, de laisser dessiner les enfants eux-mêmes! Quelques exemples à exploiter dans une étude. D'une part, je trouve que Satan (ou le Satan) revient souvent: 10 fois pour les 36 prières du matin et du soir. Et une seule mention de l'école (p. 12), c'est très peu. Deux mentions de l'Ange gardien, est-ce trop ou trop peu ? Et pourtant, il y a quelques perles rares. Félicitations aux compositeurs. D'autre part, dans les prières pour les repas, les idées sont très peu variées et tout est stéréotypé. Des formules apprises... Un thème, par exemple, revient constamment: "le repas qui donne des forces" (imbaraga revient 18 fois sur les 36 prières).

Dans la première partie et sur la couverture, sur 6 dessins, 4 représentent un garçon seul (pp. 5, 14, 17 et couverture) et deux une petite fille seule (pp. 9 et 11).

Un sexisme, il est vrai, encore peu marqué. Mais il faut regarder attentivement le garçon et la fille dans le cadre ambiant pour y découvrir des différences très nettes et significatives. D'un côté, le garçon a des couvertures et un beau lit (2 fois sur 4), tandis que la petite fille, de son côté, dort toujours sur des nattes et n'a pas de lit. Simple hasard ? Il y a encore plus, puisque le garçon a une table de nuit, de livres et une lampe (pp. 5 et 14); la fille elle est entourée d'un gros panier servant de grenier, de petites robes ou d'autres objets ménagers très simples (pp. 9 et 11). Ségrégation inconsciente, mais très réelle !

Au positif des illustrations: les attitudes de prière sont très suggestives, par exemple les diverses positions à genoux (sauf pour le garçon de la p. 14), et les gestes des mains et des bras varient sur presque tous les dessins. Bref, cette première série de 6 dessins sur les prières du matin et du soir est meilleure que celle des 4 autres sur les repas "familiaux".

Sur ces 4 dessins se rapportant aux repas, l'équilibre des sexes est parfait, mais combien irréaliste ! Deux illustrations réunissent la famille autour de la table: le père, la mère, un garçon et une fille; les deux autres illustrent deux enfants seuls, un garçon et une fille, à genoux devant les plats posés par terre. Sur la table familiale, la bière prend toujours une place d'honneur (au milieu de la table): la Primus ou une grosse calebasse avec chalumeau (pp. 20 et 30). J'apprécie ce trait typique de la mentalité tout comme le "cadre des photographies" et les objets perlés qui font partie du décor des maisons extra-coutumières.

Mais le Monsieur porte toujours son veston; il a tantôt une montre (p. 20), tantôt des souliers (p. 30) ni montre, ni souliers. Par ailleurs, le garçon et la fille de ces 4 dessins sont vraiment sur un pied d'égalité... toujours à genoux (sauf peut-être à la p. 20)

et dans des positions identiques, des costumes semblables et situations analogues. Rien à leur reprocher sur la distinction des sexes.

Le dessinateur du Kinyamateka, M. Stanislas HAVUMIRAGIRA, est lui aussi écartelé entre des imageries de deux cultures et il n'a pas toujours la tâche facile. Qu'il accepte des félicitations pour des dessins de plus en plus réussis dans son style bien connu et pour des personnages de plus en plus vivants même s'ils sont en prière... J'apprécie, en particulier, les gestes et les attitudes peu classiques des enfants dessinés sur les pp. 9, 14 et couverture. Enfin, le fort tirage de ces prières "charismatiques" (plus de 100.000 exemplaires) donnera à nos "enfants" le goût de "la prière domestique", spontanée et expressive. Le N° 2 de Twambaze Imana est déjà attendu avec impatience... Parents, abonnez vos enfants à Hobe 1982-1983.

G.M. DION

x^{xx}

DOSSIER MEDICAL D'UNE REVUE: "UMUGIRANEZA"

Le numéro 5 de "Umugiraneza" (Centre de Médecine traditionnelle de Bare, B.P. 30 Kibungo) sera le dernier... à moins d'un miracle! Médecine traditionnelle ou scientifique et miracle font-ils si bon ménage? En disant adieu à quelques amis, la jeune revue se révolte: "Je ne veux pas mourir alors que je suis encore si jeune! Qui lira ces deux dernières pages fort émouvantes (véritable testament!) dont les seuls titres en disent suffisamment long: Jyewe, Umugiraneza, ndabazzeraho mwezi! - Ese ndazira iki? Et il fait lui-même son diagnostic: "un cancer financier", conclue-t-il. Cette maladie mortelle "cancer yo kubura amafaranga..." ne relève pas de la médecine traditionnelle! Tout en reconnaissant son manque de moyens, "Umugiraneza" lance un cri de détresse: "Si je pouvais trouver un bienfaiteur pour me soutenir, je pourrais

assurer ma survie". Mais comment expliquer que le premier article est "à suivre" (p. 7) et que les tarifs d'abonnement figurent immédiatement après l'avis de décès? Il y a à peine un souffle de vie!

"Umugiraneza" aurait dû analyser son dossier avec des chiffres à l'appui sur le nombre des abonnés, sur le coût de chaque exemplaire, sur les fonds disponibles, tout cela pour convaincre un bienfaiteur. Mais, à la veille de mourir, les discours budgétaires ne sont pas de mise, il est vrai, dans le contexte de la médecine traditionnelle. La revue est pourtant modeste: publication trimestrielle, polycopie, petit format, quelques 25 pp. au maximum, ... Une rapide estimation du coût de revient prouve que les prix sont raisonnables. Du fait, un numéro coûte aux "éditeurs et auteurs" environ 20 frw par exemplaire. Un abonnement "de soutien" rapporte 200 frw pour 4 numéros, soit 50 frw par numéro. C'est donc suffisant pour tourner... Par ailleurs, un abonnement "ordinaire" ne donne que 100 frw, soit 25 frw par exemplaire. Ce qui est un seuil de survie!

Le cancer d'une revue comme celle-là a sans doute plusieurs causes: le peu d'intérêt d'un public de tradition orale, la pauvreté des lecteurs éventuels, l'adaptation des articles... Tout cela a pu intervenir pour accélérer l'évolution de la maladie qui s'est généralisée sur la forme bien connue d'un "cancer financier". Deux traitements sont proposés:

- 1) 20.000 frw d'un bienfaiteur pour permettre à la revue, dans une période d'expérimentation d'une année, de trouver des clients qui prendront des abonnements à 200 frw (les abonnements à 100 frw sont à supprimer!).
- 2) Une spécialisation des articles sur la médecine traditionnelle seulement (avec les détails techniques, des cas précis, ...). Si une telle médecine reste secrète, il est inutile de vouloir continuer une publication. De plus, l'intérêt pour la médecine traditionnelle ne manque certainement pas devant la critique des hôpitaux par les journaux des derniers mois et l'affluence des clients dans les "centres coutumiers".

G.M. DION

HARO SUR LES MEDECINS !

Les médecins rwandais - et les infirmières - ont désormais leur Molière. Non pas un seul, mais trois ou quatre. Ce sont les journalistes qui ces derniers mois les ont épinglés bien en vue dans leurs papiers. Plus mordants que Molière, appuyant davantage sur la tragédie que sur le comique. Il faut dire que les journalistes avaient la voie libre. Le personnel médical du Centre Hospitalier de Kigali avait déjà reçu de qui de droit une semonce retentissante. La presse n'avait qu'à emboîter le pas... Non sans imprudence. On a beau se croire invulnérable. On finit toujours par avoir besoin d'un médecin !

Le Scribe ne veut pas revenir sur les faits ou sur les arguments. Il ne veut pas non plus voler au secours des disciples d'Esculape. Ceux-ci sont bien assez grands pour se défendre tout seuls ! Il pose simplement trois questions, en marge de ce beau débat.

1. Ce sont surtout les jeunes docteurs qui se font mettre en cause ou en ... boîte. D'où vient alors la silence de leurs confrères (c'est ainsi qu'on s'appelle dans la Faculté) plus âgés ? Ces derniers, pour la plupart issus de la Section Médicale d'Astrida, occupent des postes de direction dans le secteur médical. Ne sont-ils pas mieux écoutés des autorités ? Y aurait-il des privilèges d'ancienneté à défendre ou à conserver ?
2. On exige du médecin, comme du juge, une intégrité et un désintéressement exemplaire. Rien que de très normal. Mais la plupart de leurs condisciples d'université que le hasard a mis sur d'autres carrières arrodissent leur fin du mois en utilisant de petites facilités extra-professionnelles. Pourquoi exiger du médecin plus de vertu et d'austérité qu'on en réclame des ingénieurs, des militaires, des économistes ou des agronomes ?

3. Le Chef d'Etat conseillait judicieusement aux "médecins-mercenaires" de quitter une profession qu'ils déshonorent. Qu'ils aillent chercher fortune ailleurs, s'ils le veulent. Mais pas à l'Hôpital ou à la ... pharmacie ! Réaction compréhensible, si la médecine est une "vocation". Mais une vocation ne s'acquiert pas par l'obtention d'une bourse d'étude ou l'inscription d'un nom sur un formulaire. C'est une réponse personnelle à un appel personnel. Son éclosion suppose un climat de liberté professionnelle. Peut-on dire que dans notre pays l'école (à tous les échelons) et l'administration soient un terrain favorable pour faire éclore ce genre d'appel ?

Pas plus que les prêtres-ouvriers, les médecins "aux pieds-nus" ne courent les rues !

Le Scribe



PITIE POUR LES JEUNES !

Au cours du mois de mai 1982, une raffie de la police a mis dans l'ombre quelques dizaines de fumeurs de chanvre. C'est un délit que réprime le Code pénal. Personne n'en disconvient. Surtout lorsque la faute s'accompagne de circonstances aggravantes, comme la commercialisation de la drogue.

Mais nos fumeurs étaient-ils si dangereux pour l'ordre public ? La prison va-t-elle les amender ? Certains n'étaient qu'amateurs. Ils ressortiront de la prison "professionnels".

Nous ne manquons pas de prisons dans notre pays, ni de centres de "redressement" ou de "rééducation". Mais nous n'avons pas de "foyers d'accueil" pour la jeunesse en difficulté ou en danger moral. Qui va les créer ? Quelle congrégation religieuse accepterait de s'y dévouer ?

La drogue est bien davantage qu'une tare personnelle. C'est un signal d'alarme qui révèle une situation sociale malheureuse. Si le fruit est malade, c'est que l'arbre l'est aussi. Rien ne sert à manier le sécateur. Il faut faire porter le remède sur les racines. En profondeur.

En matière d'éducation - ou de rééducation - il n'est pas sûr que le bâton soit plus efficace que la carotte !

BUREAU SOCIAL URBAIN
KIGALI

A NYAKINAMA

BALLADE DES PERDUS

Frères universitaires qui après nous viendrez

Ayez l'esprit contre nous averti

Car si les pieds un jour ici mettez

Dieu n'en aura pas plus tost de vous merci

Vous nous voyez ici enfermés deux cent quatre vingt six

Quant au savoir qu'à Butare trop avons nourri

Il est pieça volatilisé et tari

Et dans nos poches n'avons que cendre et poudre.

De notre mal personne ne s'en rie

Mais priez l'Etat que bourse veuille bien découdre.

Se frères vous clamons, pas n'en devez

Avoir dédain, car nous fîmes bannis

Sans bonne justice. Toutefois vous savez

Que tous hommes n'ont pas bon sens rassis.

Excusez-nous si contre vous gardons envie

Mais dans nos librairies n'avons que vieilleries.

Dans ces paluds, vilaine ire onques ne sourdre

Hommes ici n'a point de jacquerie

Mais priez l'Etat que bourse veuille bien découdre.

La pluie a chemins débuez et lavez

Mais dans nos cuiviers nulle eau ne jaillit.

Milans, corbeaux nous ont les mets volés

Ce qui est le moindre de nos soucis.

Jamais nul temps nous ne sommes assis

Puis ça, puis là, comme un tel varie

A son platir sans cesser nous charrie

Plus de difficultés que grains à moudre.

Ne soyez donc de notre confrérie

Mais priez l'Etat que bourse veuille bien découdre.

Hommes de guerre, venant de Ruhengeri
 Pendant un jour ont eu sur nous maîtrise
 A eux n'allions que faire ne que souldre
 Nous sommes fauchés, âme ne nous harie
 Mais priez l'Etat que bourse veuille bien découdre.

P.C.C. François VILLON

Prière du troisième âge

« GARDEZ-MOI LE SOURIRE »

Seigneur... gardez-moi le sourire et le rire, même s'ils découvrent une bouche édentée.

Gardez-moi le sens de l'humour qui remet choses et gens et moi-même à leur place.

Faites de moi, Seigneur, un vieillard qui sache partager son bien, son temps et les fleurs de son jardin...

Ne permettez pas que je devienne un homme du passé...

Faites de moi, Seigneur, un vieillard qui n'oublie pas sa jeunesse et que rajeunisse la jeunesse des autres.

Seigneur qui avez fixé les saisons de l'année et celles de la vie, faites que je sois un homme de toutes les saisons.

Joseph FOLLINET

ONT COLLABORE A CE NUMERO

T. BAGARAGAZA, Directeur de la Tabarwanda, ancien Président de l'Assemblée Nationale, Kigali

B. RUNYINYA, Centre Universitaire des Sciences de l'Environnement, Arlon, Belgique

J.P. GODDING,Animateur communal, Kanama, Gisenyi

B. LUGAN, Professeur d'Histoire, U.N.R., Butare

A. COUPEZ, Professeur, chercheur, I.N.R.S., Butare - Bruxelles

P. RANSONI, Journaliste, Président de la JOC rwandaise, Kigali

A. MISAGO, Prêtre diocésain, Professeur au Grand Séminaire de Nyakibanda

G. MUSY, Dominicain, de la Revue Dialogue, Kigali

J. GRIET, de l'Université Radiophonique de Gitearama

J.D. NTAKIRUTIMANA, Statisticien à la Caisse d'Epargne, Kigali

G.M. DION, Dominicain, responsable du projet ALPHA-Caritas, Kigali

L'activité des syndicats entre de manière indubitable dans le domaine de la « politique » entendue comme un souci prudent du bien commun. Mais, en même temps, le rôle des syndicats n'est pas de « faire de la politique » au sens que l'on donne généralement aujourd'hui à ce terme. Les syndicats n'ont pas le caractère de « partis politiques » qui luttent pour le pouvoir, et ils ne devraient jamais non plus être soumis aux décisions des partis politiques, ni avoir des liens trop étroits avec eux. En effet, si telle est leur situation, ils perdent facilement le contact avec ce qui est leur rôle spécifique, celui de défendre les justes droits des travailleurs dans le cadre du bien commun de toute la société, et ils deviennent, au contraire, un instrument pour d'autres buts.

JEAN-PAUL II